

cipalité, mais ils pouvaient assister à nos délibérations qui constitueraient pour eux une école en matière civique. Ainsi il leur était donné, gratuitement, d'apprendre de quelle façon administrer la chose publique. Raisonnablement assez étrange, avouons-le, dans la bouche d'un des pires adversaires de l'instruction gratuite et obligatoire. Aussi sa déclaration fut-elle accueillie par un éclat de rire chez l'auditoire. Néanmoins, ma proposition ne fut appuyée que par trois voix, alors qu'il m'en aurait fallu six pour la faire adopter. L'heure n'avait donc pas encore sonné, pour nous, de proposer des réformes majeures.

Il fallait renforcer notre parti. Trois semaines après mon entrée à l'hôtel de ville, le conseil nommait un comité chargé d'étudier la charte et de recommander des amendements au gouvernement de la Province. Ces modifications étaient absolument nécessaires pour réaliser notre programme. Malgré mon jeune âge et mon entrée récente au conseil municipal, on me fit l'honneur de m'inviter à faire partie de ce comité.

La marmite politique était alors en ébullition dans la province. Deux groupes formés au sein du parti libéral se disputaient le pouvoir à Québec et c'est celui de Lomer Gouin qui triompha. Ce jeune député avait l'appui de la phalange des libéraux progressifs, dont Godefroy Langlois, le député de la division Saint-Louis, à Montréal, et le champion de la réforme scolaire, était une figure marquante. La première réunion du nouveau cabinet eut lieu le sept avril 1905, à Montréal. Ce changement de ministère augurait bien pour notre groupe de Saint-Hyacinthe. Je comptais, parmi les nouveaux ministres, des amis personnels; ils ne manqueraient pas d'appuyer à Québec les réformes que nous voulions soumettre à la législature. Le nouveau chef du cabinet, M. Gouin, possédait des intérêts en propriétés immobilières à Saint-Hyacinthe dévolues par héritage à son épouse, fille d'Honoré Mercier, l'ancien premier ministre. Au cours du mois de juillet, M. Gouin assistait à une fête donnée en l'honneur du curé de Sainte-Hélène, paroisse située à quelques milles

de Saint-Hyacinthe, et j'eus le plaisir de l'accompagner, ce qui me permit de l'entretenir de nos projets de législation.

A l'occasion du *Quatorze juillet*, je publiai dans mon journal un article signé Jules Hirtz, dans lequel, tout en blâmant quelque peu les excès commis pendant la Révolution française, l'auteur ne tarissait pas d'éloges pour cet événement au cours duquel on vit se substituer à une société fondée sur le privilège une société où l'égalité de tous les citoyens devenait la loi commune, avec comme credo: la *Déclaration des Droits de l'homme*. Cet article avait soulevé l'ire du rédacteur d'un organe des catholiques intransigeants, *Le Travailleur* de Chicoutimi. Ce qui avait surtout offusqué ce journal ultramontain, c'était la conclusion de l'article de Jules Hirtz, qui se lisait comme suit:

« Les enseignements qui découlent de cette mémorable journée »
 » c'est que par l'instruction primaire, gratuite et obligatoire, par le »
 » vote obligatoire, les peuples prendront plus d'intérêt dans les af- »
 » faires de leurs pays respectifs et, au lieu des guerres fratricides »
 » engendrées par des potentats, on verra des gouvernements consti- »
 » tutionnels avec des présidents ou des monarques, et au lieu des »
 » révolutions, des évolutions vers le bien-être moral et matériel »
 » des peuples. »

En réponse à un article du *Travailleur*, je publiai dans mon journal, en date du premier août 1905, un éditorial intitulé: *Patriotards endormeurs*. Après avoir cité le paragraphe dont se plaignait le journaliste de Chicoutimi, j'écrivais ce qui suit:

« C'en était bien assez, nous le confessons, pour mettre la larme »
 » à l'œil de tous ceux qui croient, ou font profession de croire, que »
 » le peuple le plus avancé du globe est celui dont la patrie se trouve »
 » sur les rives du Saint-Laurent. Si, par hasard, un Canadien français »
 » est assez sincère pour confesser que nous avons quelque chose à »
 » apprendre des autres nations, vite ces bigots et ces chauvins crient »
 » à l'irréligion et au manque de patriotisme. Toute idée nouvelle

» comporte nécessairement la ruine de la religion et de la patrie;
 » si quelqu'un ose parler de la création d'un ministère de l'Instruc-
 » tion publique, rouage administratif qui existe dans tous les pays,
 » à l'exception de la Province de Québec, de l'Espagne, de la Russie
 » et de quelques autres pays aussi avancés, on s'empresse d'écrire
 » articles sur articles pour affirmer qu'on demande la tête des évê-
 » ques; si quelqu'un se prononce en faveur de l'instruction gratuite
 » et obligatoire, d'après ces gens, on voudrait expulser les commu-
 » nautés enseignantes et faire de notre peuple un peuple d'athées;
 » si quelqu'un parle du vote obligatoire, ces visionnaires crient à la
 » tyrannie. Les clameurs de ces prétendus défenseurs de la religion
 » sont tellement assourdissantes que les gens intelligents seraient
 » portés à croire que la religion est une chose fautive et bien précaire
 » puisque le moindre pas en avant, dans le domaine des idées, doit
 » en amener la ruine.

« Une idée vraie demeure, en dépit de tout, et les institutions
 » qui la concrétisent, pour ainsi dire, vivront aussi longtemps que
 » le monde. Ceux qui la possèdent, cette idée, et qui sont réellement
 » convaincus de sa vérité ne voient pas en tout et partout des signes
 » avant-coureurs de sa ruine.

« D'après *Le Travailleur*, un Français catholique ne devrait
 » plus aimer la France, sans doute parce qu'elle n'est plus tyrannisée
 » par des rois despotes, parce que son peuple n'est plus une horde
 » d'esclaves sous la férule de son ancienne aristocratie; parce que
 » ses enfants sont assez instruits pour ne plus se complaire dans la
 » lecture des batailles sanglantes, des récits écœurants de meurtres
 » et de viols, des noyades émouvantes, des vols habiles et déconcer-
 » tants, des petits faits insignifiants, des sornettes de toutes sortes;
 » reproches que *Le Travailleur* fait à la nationalité canadienne-fran-
 » çaise.

« Pauvre *Travailleur*, que veux-tu donc que les journaux ser-
 » vent à tes compatriotes?

« L'instruction que l'on donne au peuple développe à peine
 » assez son intelligence pour lui permettre de comprendre les his-
 » toires de revenants, le récit des meurtres et des viols, les hauts-faits
 » de Timothée et de Ladébauche.

« Les journaux ne peuvent trouver leurs abonnés que parmi le
 » peuple; ils doivent par conséquent plaire au peuple et, pour lui
 » plaire, il faut qu'ils publient des choses qu'il comprend.

« Ce qu'il y a à faire, pour que la presse abandonne la publi-
 » cation de ces sottises? Il faut d'abord en dégoûter les masses, et
 » pour les en dégoûter il ne suffit que de les instruire. Aussi long-
 » temps qu'il n'y aura ici que des gens pour crier « Honneur à la
 » Province de Québec »; aussi longtemps qu'il n'y aura que des
 » journaux comme *Le Travailleur* pour écrire que la Province de
 » Québec est le pays idéal, aussi longtemps notre peuple aura besoin
 » des histoires de Timothée et Ladébauche.

« Ces histoires sont le seul pain que son intelligence puisse
 » digérer en fait de lectures; encore voudrait-on le lui enlever!

« Le rédacteur du *Travailleur* dit que l'article de Hirtz lui a fait
 » mal au cœur; ceci ne nous étonne point. Notre peuple a le cœur
 » bien cultivé; on ne s'occupe dans nos écoles que de cet organe,
 » aussi les sentiments intenses ne lui font-ils pas défaut. Il en a
 » même trop.

» Pour son intelligence on lui montrera, aux jours de la Saint-
 » Jean-Baptiste, notre bête nationale, le mouton pompeusement traî-
 » né par quatre chevaux, et il comprendra que cela signifie: « Suis! »

« L'écrivain qui a suggéré de faire disparaître le mouton de
 » notre fête patriotique a mérité la corde: il a voulu supprimer notre
 » meilleur professeur de morale. Peut-on trouver pire crime na-
 » tional?

« Que *Le Travailleur* flatte son mouton, mais qu'il laisse les
 » autres journaux écrire sincèrement ce qu'ils pensent à leurs com-
 » patriotes. A Saint-Hyacinthe, où n'importe quel enfant peut s'ins-

» truire gratuitement, le peuple aime mieux se faire dire de dures
» vérités que de se faire flatter pour ensuite être tondu par la main
» qui l'a caressé.

« A Saint-Hyacinthe, le peuple est assez instruit pour blâmer
» les excès qui ont été commis pendant la Révolution française, mais
» aussi pour reconnaître que c'est cette révolution qui a mis tous les
» Français sur un pied d'égalité, qui a fait primer l'intelligence et la
» vertu sur la naissance et la caste, qui a donné au peuple le pouvoir
» d'être gouverné comme il l'entendait. Il est malheureux que ces
» prérogatives aient reçu un baptême de sang; mais ceci n'empêche
» point les Canadiens français de Saint-Hyacinthe de garder une
» profonde vénération pour la mère de ces libertés, la Révolution.

« Aussi les drapeaux de Carillon, les Carillon-Sacré-Cœur, in-
» vention des trembleurs qui veulent nous arracher le souvenir de
» la France, nous laissent-ils froids aux jours de fête. Mais quand
» passe le tricolore, notre cœur frémit d'enthousiasme, car nous sen-
» tons passer la Patrie. »

V

Le chauvinisme

Le sentiment des réactionnaires de l'époque tout comme celui
que professent les réactionnaires d'aujourd'hui contre la France ne
saurait être qualifié de xénophobie puisque nous sommes de descen-
dants français. Chez eux c'était, comme c'est encore maintenant,
du pur fanatisme religieux. C'était aussi ce fanatisme, plutôt que la
haine de l'étranger, qui animait les réactionnaires de 1905 contre
nos concitoyens de langue anglaise et surtout contre les Juifs. La
lutte soutenue par la classe dirigeante contre les Anglais, ils la me-
naient plutôt sans la moindre crainte d'avoir à subir des représailles.
Quant aux Juifs, ceux-ci ne jouissant pas d'une grande influence
dans le domaine politique de la province et du pays, les cléricaux

les attaquaient ouvertement. Un autre article du *Travailleur* de
Chicoutimi me permettra d'illustrer les appels aux préjugés de race
et de religion auxquels on avait recours pour soulever les Canadiens
français contre leurs compatriotes d'origine juive. Je les trouvais
tellement honteux et condamnables que, bien que je fusse au plus
fort d'une lutte dont l'issue dépendait du vote populaire, je résolus
de me constituer le seul défenseur, dans la presse française de ma
province, d'une classe de citoyens vilipendée si basement par un des
organes attitrés des séparatistes du temps.

L'auteur de la diatribe du *Travailleur* signait « Petit Poucet ». Voici, selon lui, le programme qu'il adopterait s'il était un dictateur politique:

« En outre, je mettrais tout en œuvre pour éloigner de notre
» cher pays le plus redoutable de tous les fléaux, la plaie des peuples,
» la juiverie. Je ne commettrais pas l'inconcevable sottise de per-
» sister à recevoir à bras ouverts, pourrais-je dire, une race mépri-
» sable qui cherche sans cesse à étouffer la vraie civilisation, à anéan-
» tir le christianisme, à miner les nations; qui porte au front l'indé-
» lébile caractère de son horrible crime, et qui, décide à travers les
» âges, s'efforce partout de détruire la religion divine fondée par
» Celui que sa haine a cloué sur la croix du calvaire. »

Cet article du champion politico-religieux des réactionnaires du
Saguenay m'inspira les commentaires suivants:

« Décidément, Petit Poucet n'a pas dû frémir à la lecture des
» horreurs que les sauvages Russes de son espèce viennent de com-
» mettre dans les rangs des Juifs en massacrant des hommes, des
» femmes, des vieillards et des enfants parce qu'ils étaient de la
» prétendue race maudite.

« Petit Poucet a dû bondir d'indignation en apprenant que sir
» Wilfrid Laurier, un de nos grands hommes canadiens-français,
» avait prononcé un discours dans une assemblée convoquée dans le
» but de venir en aide aux malheureuses victimes de ces atrocités,

» qui ont enlevé au gouvernement russe toutes les sympathies qui
 » lui restaient encore, malgré son despotisme outrancier.

« Petit Poucet dit que, s'il était grand, il travaillerait à faire
 » disparaître les préjugés qui existent chez ses compatriotes. Petit
 » Poucet a décidément une poutre dans l'œil.

« Cette haine des Juifs dont son cœur est rempli, à quoi donc
 » peut-on l'attribuer si ce n'est aux préjugés les plus aveugles?

« Est-ce que les Juifs d'aujourd'hui sont responsables d'un crime
 » qui aurait été commis par un certain nombre de leurs compatriotes,
 » il y a dix-neuf cents ans? Dieu, dans sa souveraine justice, pour-
 » rait-il faire peser sur la centième génération le crime d'un fou
 » quelconque? Nos lois, qui ne sont qu'humaines, ne sont pas assez
 » barbares pour rendre le fils responsable des actes de son père, et
 » on voudrait que Dieu punisse éternellement tout un peuple pour
 » le crime des habitants d'une seule ville!

« Est-ce que cela concorde bien avec les paroles de Celui qui
 » disait, sur la croix, à ses bourreaux: « Pardonnez-leur car ils ne
 » savent ce qu'ils font ».

« Petit Poucet voit peut-être, dans le fait que les Juifs n'ont
 » plus de pays, un signe évident de la vengeance divine. (comme
 » ces deux mots réunis vont mal!)

« Petit Poucet ignore-t-il que ce phénomène politique et eth-
 » nologique qui s'est produit chez les Juifs est commun à un grand
 » nombre d'autres peuples? Que reste-t-il aujourd'hui des Huns, des
 » Gaulois, des Francs et de tant d'autres nations qui sont disparues?
 » Ces peuples, si puissants un jour, n'existent plus et ils n'ont certai-
 » nement pas crucifié leur Dieu.

« Que reste-t-il des Indiens qui habitaient notre pays? Leur
 » disparition aurait-elle été, elle aussi, la conséquence d'un déicide?
 » Notre-Seigneur n'a pas dû être crucifié dans tous les pays!

« Petit Poucet, guéris-toi avant de vouloir guérir les autres.
 » Apprends que la haine des Juifs est due chez toi à un des préjugés

» les plus injustes, et surtout apprends que parmi les Juifs, il y a des
 » hommes fort honnêtes, comme il y a aussi de la canaille chez les
 » Canadiens français. Tous les peuples sont constitués de la même
 » façon; tous ont leurs panthéons et leurs prisons.

« Il y a un grand nombre de Canadiens français qui ne per-
 » draient pas leur temps s'ils étudiaient et s'ils tâchaient d'imiter
 » l'esprit d'économie d'une certaine classe de Juifs, leur sobriété et
 » leur esprit de travail. Si certains d'entre eux s'enrichissent, c'est
 » qu'ils économisent les quelques sous qu'ils gagnent péniblement
 » au lieu de les boire à l'auberge du coin; de nombreux Canadiens
 » français deviendraient également riches s'ils suivaient leur exemple.

« Petit Poucet se dira évidemment qu'il n'est pas le seul à dé-
 » tester les Juifs. Malheureusement, ce n'est que trop vrai. Il ne
 » s'ensuit pas pour cela qu'il ait raison. Les plus grandes erreurs
 » sont ordinairement celles qui sont le fait du plus grand nombre.
 » Les Juifs se consolent en pensant que dans tous les pays, il existe
 » une classe d'hommes éclairés qui les estiment, eux dont le pays
 » est le monde, la patrie, l'humanité, et leurs concitoyens, tous les
 » gens bien pensants.

« Petit Poucet n'est pas encore grand; son estomac n'est pas
 » assez bien conformé pour lui permettre de manger suffisamment
 » de soupe et il ne le deviendra jamais. Sa patrie, heureusement, ne
 » souffrira en aucun temps du fait que lui et ses semblables resteront
 » toujours petits. »

VI

Réaction contre Liberté

Les citations dont je viens de faire état paraissent un peu lon-
 gues, mais elles caractérisent si bien l'œuvre des successeurs de la
 première école ultramontaine, qu'il m'a semblé nécessaire de leur
 consacrer les pages qu'elles occupent dans un travail où l'auteur

désire faire connaître, à ses concitoyens d'origine et de croyances diverses, les obstacles que trouvèrent sur leur route les défenseurs de la liberté de pensée. Les écrits des scribes à la solde des intransigeants de notre clergé et des cléricaux sont cités *in extenso* à titre de témoignage irréfutable de leur doctrine.

Je reconnais que nous avons dans notre clergé des hommes à idées larges, de véritables apôtres de la fraternité entre les races habitant notre pays, des adversaires du maintien de l'ignorance chez le peuple; mais je dois souligner que ces penseurs à l'esprit progressif ont été noyés dans la masse des rétrogrades, et que leur influence a été pratiquement nulle jusqu'à ces dernières années, alors qu'ils réussirent à introduire quelques réformes dans notre système d'instruction publique.

Si le groupe de meneurs intransigeants se tenait dans l'ombre de 1896 à 1900, cela était dû au fait que le parti libéral détenait le pouvoir à Ottawa et à Québec. La déception des cléricaux à la suite de la rebuffade qu'avaient reçue les Evêques qui signèrent la lettre conjointe interprétée comme un ordre de voter contre Wilfrid Laurier, la dégringolade du parti ultramontain dans notre province en 1897, et l'admonition du délégué papal contre l'intervention du clergé en matière politique, étrangère aux dogmes catholiques, avaient mis fin, du moins pour quelques années, à la campagne ouverte des prêtres-politiciens.

Les articles du *Travailleur*, comme ceux de la grande presse ultramontaine étaient l'œuvre de meneurs cléricaux. Ils ne représentaient pas des opinions isolées de cerveaux malades, comme le prétendaient les hypocrites bailleurs de fonds des feuilles prêchant ouvertement la haine de race et de religion. La campagne de désunion, de mésestime, se poursuivait à l'école et un peu partout par le mensonge, de fausses insinuations; la médisance et la calomnie se donnaient libre cours contre ceux qui ne partageaient pas nos croyances et ne parlaient pas notre langue.

Mon père avait été élevé à Saint-Hyacinthe et c'est dans cette ville, la plus libérale d'idées de la province, que je suis né et où j'ai vécu chaque jour de ma vie. Je savais ce qui se passait chez nous, dans le camp de ceux qui, sous le couvert du patriotisme et de la religion, cultivaient les préjugés de race. D'ailleurs, la situation était la même à travers la province. Je puis certifier que les écrits du *Travailleur*, publiés ici, reflètent une image fidèle de l'œuvre néfaste accomplie par les ultramontains au début du siècle. Trois fois hélas! leur action exécrationnelle ne passait pas inaperçue aux yeux des étrangers et, malgré tous nos efforts pour amoindrir ses effets, malgré nos protestations publiques d'amitié, la masse des Canadiens d'origine française était jugée en conséquence par nos concitoyens des autres provinces et, en général, par tous ceux qui ne parlaient pas notre langue.

Il convient de souligner que c'était là les sentiments de nos meneurs interlopes, mais non ceux de la majorité de notre population; les élections de 1896, 1897, 1900 et 1904 l'avaient amplement prouvé. Au cours de ces quatre élections générales la province de Québec s'était rangée en un bloc solide du côté du parti libéral, alors combattu par les intransigeants et les obscurantistes. Tous ceux qui ne parlaient pas notre langue commettaient l'erreur, bien explicable en somme, de nous juger à l'échelle du groupe minoritaire composé de meneurs politico-religieux. Ce groupe, tout comme aujourd'hui réussissait, grâce au pouvoir moral et dictatorial qu'il s'arrogeait sur le peuple, à contrôler la presse et la tribune publique au point qu'ils étaient les seuls à se faire entendre et, qu'en dehors de nos frontières, on ne pouvait nous juger que par eux.

Une autre preuve que les cléricaux ne représentaient pas la grande masse des Canadiens français au début du siècle et durant les quarante années qui suivirent, nous est donnée par l'histoire locale de Saint-Hyacinthe.

Dans son programme, le directeur du *Travailleur* nous fournit la quintessence de ce qui s'enseignait, au point de vue national, dans

la plupart de nos écoles et dans la plupart de nos séminaires. Ce programme était, en autant qu'il s'agissait de la grandeur de notre pays, l'antithèse de mes principes et je le cite pour démontrer la continuité de mes efforts au cours de ma longue carrière publique pour faire triompher des idées opposées :

« J'emploierai mes talents », disait le directeur du *Travailleur*,
 « à faire triompher la cause des miens, à combattre chez eux, leurs
 » préjugés funestes, qui, s'ils ne sont pas enrayés, mèneront bientôt
 » notre peuple à la ruine; à maintenir haut et ferme le drapeau de
 » ma race; à conserver avec un soin jaloux les droits et privilèges
 » de mes co-nationaux, au lieu de servir mes ambitions et mes inté-
 » rêts personnels et de poursuivre, sincèrement ou non, une œuvre
 » qui n'est qu'une utopie, en dehors de la justice et de l'équité:
 » l'union de races diverses ».

C'est bien là le programme de nos super-patriotes, de nos ultramontains, de nos nationalistes outranciers et chauvins, de nos séparatistes et de nos anti-libéraux, engeance que j'avais décidé de combattre dès mon jeune âge, que j'ai combattue durant mes quarante-six années de vie publique active et que je n'ai pas encore cessé de combattre.

VII

La lutte contre l'obscurantisme

Les articles que j'avais publiés contre ce que nous appelions la petite église politico-religieuse éveillèrent l'attention des gens. Mes partisans m'encouragèrent à poursuivre la lutte sur ce ton, même si certains d'entre eux y voyaient un danger, le sort de notre groupe devant être mis en jeu à la prochaine élection municipale. Il ne fallait pas oublier, disaient-ils, que je n'avais que vingt-trois ans et que je m'attaquais à des préjugés séculaires. Je leur répondis que notre cause étant juste, nos principes sains, il fallait en finir avec

cette vieille pratique qui consistait à se faire élire sous de fausses couleurs. Si la majorité du peuple ne partageait pas nos idées, il fallait la convertir à ces idées avant de songer à prendre le pouvoir. Un pouvoir qui n'est point soutenu par l'opinion publique ne peut être solide et de longue durée et si on l'ambitionne pour servir ses propres intérêts, mieux vaut ne pas y songer.

Il fallait d'abord mettre de l'ordre dans notre maison avant de réformer notre province. Des abus communs à la plupart de nos grandes municipalités s'étaient glissés petit à petit dans notre administration publique. Grâce à l'influence qu'elles exerçaient sur les électeurs, les grandes corporations religieuses et industrielles avaient réussi, en légalisant les exemptions de taxes et les octrois aux manufactures, dons et subsides dont la caisse publique soldait les frais, à créer une dette écrasante. Cette dette pesait lourdement sur les épaules des contribuables ordinaires et allait nécessiter une augmentation d'impôts considérable. Non seulement ces institutions et ces établissements se faisaient exonérer des charges foncières, mais ils obtenaient de la ville, à des prix ridiculement bas, l'eau dont ils avaient besoin pour leur usage personnel et la protection de leurs immeubles contre les incendies. C'était, naturellement, le petit peuple qui payait pour les classes privilégiées. Il n'y avait donc pas lieu de s'étonner si les fonds manquaient pour l'amélioration de la voirie, le maintien d'un service d'hygiène convenable et l'embellissement de la ville, et si la dette publique ne cessait de s'accroître chaque année.

L'abolition des exemptions de taxes et des dons en argent aux manufacturiers, l'imposition de taxes spéciales aux communautés religieuses pour l'éclairage public, les dépenses du Service d'incendie, la construction et l'entretien de la chaussée, des trottoirs et des égouts en face de leurs propriétés, le prélèvement de charges uniformes pour le service d'eau basées sur la valeur des immeubles, quelle que soit leur destination, telles étaient les réformes majeures préconisées par notre groupe. Nous réclamions également la municipalisation

de la production de l'électricité, pour fins publiques d'abord, ensuite pour la vente aux particuliers si les compagnies continuaient à abuser de leurs privilèges en imposant des taux exorbitants à leurs clients.

J'exposai ce programme à une assemblée du Club de la Prévoyance. Il fut accueilli avec enthousiasme par l'auditoire, mais mal reçu des milieux cléricaux et chez les capitalistes réactionnaires. La bataille allait être rude.

Heureusement, ma situation financière s'était améliorée quelque peu. Mon crédit étant meilleur, j'acquis l'immeuble où se trouvait mon imprimerie. J'agrandis mon atelier, j'installai de nouveaux bureaux et j'aménageai une vaste salle pour servir à des réunions publiques. C'est dans ce local qu'eurent lieu les séances du Club Libéral, dont j'étais le président et qui s'occupait de politique provinciale et fédérale, ainsi que les assemblées du Club de la Prévoyance, lequel bornait ses activités aux affaires municipales. Ces constructions nouvelles loin d'accroître mes revenus augmentèrent mes dettes et la créance qu'avait contre moi la Banque de Saint-Hyacinthe ne diminuait guère. Je continuais à la rembourser en impressions, mais comme cette banque se trouvait au bord de la faillite à cause de la liquidation du chemin de fer dont les biens venaient d'être vendus par le shérif, sa papeterie se trouvait réduite au strict nécessaire et ne me rapportait que de faibles sommes qui me servaient à payer les intérêts sur ma dette et à la réduire avec de faibles acomptes.

Au conseil municipal je soumis maintes demandes pour obtenir des renseignements pour me permettre ensuite de proposer diverses résolutions lorsque nous serions appelés à discuter des réformes figurant à notre programme.

En juillet 1905, la question de la vente de l'eau à un prix de faveur se présenta sous une forme concrète. Une compagnie dont les actionnaires étaient peu nombreux, mais parmi lesquels je comptais des amis, s'était formée pour la fabrication et la vente des liquides fins. Son personnel devait se résumer à six ou sept commis

de bureau y compris les voyageurs de commerce. Un des membres du conseil, censé faire partie de notre groupe réformiste, était au nombre de ses actionnaires; il se trouvait en outre l'associé de notre chef principal, Joseph Bissonnette. Comptant sur l'appui de ses amis du conseil municipal, cette compagnie avait demandé une exemption partielle de taxes et la fixation de sa charge d'eau à la somme dérisoire de vingt-cinq dollars par année, pendant une période de dix ans.

Lorsque cette demande fut présentée devant le conseil, on essaya de la faire adopter en sourdine. Mais je veillais au grain; m'appuyant sur l'article de notre règlement de procédures exigeant un avis préalable de huit jours avant de décider toute question de cette nature je fis remettre la discussion à la session suivante. Je voulais que la loi fût suivie et, aussi, que le public puisse se rendre compte du peu de cas que certains conseillers faisaient de la loi.

La semaine suivante, bien que j'eusse été seul à me prononcer contre le règlement projeté, la salle des délibérations était bondée de spectateurs. J'avais préparé mon discours, pour ne pas m'exposer à commettre d'impairs et, l'ayant appris par cœur, je le prononçai avec un aplomb qui étonna mes collègues. Ils avaient cru qu'en m'isolant, ils me forceraient à adopter leur attitude. La péroraison de mon allocution donnera au lecteur une idée de ce qu'elle fut dans son ensemble:

« ... Ensuite on criera à la faillite de la municipalisation, de la » régie publique, tandis que l'on devrait plutôt crier à la faillite des » gens de caractère et d'énergie parmi les représentants du peuple.

« Quant à moi, je voterai contre ce règlement que je trouve » illégal et contraire aux intérêts de la ville. Les menaces de certains » de mes collègues ne m'empêcheront point de faire ce que je crois » être de mon devoir. Je me soucie de mon siège comme de l'an » quarante. Tout ce à quoi je tiens, aussi longtemps que je l'occu- » perai, c'est que ce soit moi qui m'y assoie et non pas un autre » sous mon enveloppe; c'est-à-dire que ce soit ma conscience et mes » idées qui inspirent mes votes et non pas celles des autres dans le

» but de m'attirer leurs sympathies; je suis certain que le jour où je
 » m'en irai, qu'il soit proche ou lointain, je n'aurai pas, comme ce
 » collègue, à me reprocher d'avoir prêché une politique à mes élec-
 » teurs pour la renier ensuite par un vote intéressé.

« A bon entendeur, salut! »

Je fus le seul à voter contre le règlement mais, parmi les spec-
 tateurs, il ne s'en trouva pas un seul qui ne partageât mon opinion.

Un mois plus tard, la même question revint sur le tapis, mais
 sous une autre forme. La façon dont elle fut réglée démontra que
 mon opinion avait porté ses fruits. Dans un village voisin de notre
 ville il y avait une compagnie en déconfiture et qui exploitait un
 service d'eau qu'approvisionnait notre usine de pompage. Les deux
 principaux intéressés étaient le docteur Ostiguy, l'ennemi mortel de
 mon ancien patron, et Joseph Huette, un de mes bras droits. Pour
 favoriser les propriétaires de cette entreprise boîteuse, le conseil
 municipal vendait l'eau pour un coût annuel de quatre cents dollars,
 alors que ses propriétaires en retiraient de leurs clients plus de deux
 mille par année. Je me plaignis au conseil et dénonçai ce contrat;
 le fait que M. Huette, mon ami intime, était en cause, démontrait
 que ce n'était pas par esprit de vengeance contre le docteur Ostiguy
 que je réclamais la sauvegarde des intérêts de la ville. Cette fois
 le conseil, à l'unanimité, consentit à porter le taux annuel au double
 de ce qu'il était antérieurement. Cette décision fut prise par une
 résolution que je proposai moi-même le onze novembre, six semaines
 avant les élections municipales de 1906.

VIII

Un pas en avant

Le quinze décembre, je réussissais à faire adopter une mesure
 pour faire amender la charte par la Législature. Entre autres ré-

formes que comportaient ces amendements se trouvait un projet de
 taxation des corporations religieuses pour fins spéciales; soit la cons-
 truction de pavages, de trottoirs, d'égouts, ainsi que l'éclairage des
 rues et la protection contre les incendies. La revision du vote à la
 séance suivante fut demandée; elle ne pouvait être refusée. Cette
 revision permit aux communautés de proposer un compromis et de
 ce fait je perdis l'appui sur lequel je comptais pour faire adopter ma
 proposition. Le projet d'amendement tomba à l'eau, mais les corpo-
 rations religieuses consentirent à payer un montant annuel à titre
 de compensation; leurs charges d'eau furent augmentées et le conseil
 se trouva ainsi à percevoir des communautés le montant qu'elles
 avaient convenu de payer aux lieu et place des impôts spéciaux.
 A tout considérer, le conseil y perdit, car il fut loin de recevoir en
 taxes d'eau additionnelles ce qu'il aurait perçu s'il eût fait amender
 sa charte comme il en avait l'intention en premier lieu.

Le cabinet libéral du temps n'aurait pas hésité à accorder à
 Saint-Hyacinthe les pouvoirs demandés. Notre comté était alors
 représenté à la Législature par un de ses partisans, M. Joseph Morin,
 un rouge de la vieille école. D'autre part, M. Gouin, le nouveau
 premier ministre, était sympathique aux idées progressives. Il devait
 même proposer au Conseil de l'Instruction Publique, au mois de
 janvier suivant, de nommer le secrétaire de la province membre
 ex-officio de ce conseil, établissant par là le principe de la partici-
 pation directe du gouvernement dans l'administration de ce corps
 non-responsable à l'électorat. Le Conseil de l'Instruction Publique
 était roi et maître dans l'administration des écoles. Il se composait
 de tous les évêques de la province et d'un nombre égal de laïques.
 Seuls les évêques avaient le droit de se faire représenter au cas d'ab-
 sence; cet avantage leur assurait le contrôle. La motion de M. Gouin
 avait été défaite par un vote de quinze contre huit; sur les quinze
 opposants, on comptait onze évêques, et ils étaient tous présents.
 Quant à la question d'imposer des taxes spéciales aux communautés
 religieuses, le comité des bills privés l'avait réglée dans un sens

affirmatif en adoptant presque à l'unanimité un projet de loi identique à celui que nous nous proposons de soumettre à la Législature. Ce projet de loi avait été présenté par M. Joseph-Edouard Caron, qui devait devenir le plus brillant ministre de l'Agriculture que nous ayons connu dans notre province. Soit dit en passant le parti politico-clérical de Saint-Hyacinthe n'ignorait pas ce qui se passait à Québec, et c'est ce qui décida les corporations religieuses à proposer leur compromis.

Je n'avais pas oublié la population du quartier le plus pauvre, celui où j'étais né et où j'avais vécu les premières années de mon enfance. Les anciens conseils avaient négligé la partie basse de ce quartier et ne s'étaient pas souciés d'y apporter des améliorations propres à y rendre la vie agréable. On se servait alors de la place du marché à foin comme d'un dépôt municipal. Non seulement on y transportait des tas de cailloux que l'on convertissait en pierre concassée pour le macadam, mais on y avait érigé de vastes remises dans lesquelles on entreposait les machines et les objets de rebut. Les habitants de ce quartier se plaignaient amèrement de cet état de chose; ce n'était pas parce qu'ils n'étaient que de pauvres ouvriers qu'on devait ainsi négliger les chemins et les places publiques de leur localité. Tout comme les riches, ils aimaient la propreté, l'hygiène et la belle apparence. Sur la demande d'une délégation qu'ils m'envoyèrent, je rédigeai une requête priant le conseil de respecter l'esprit du contrat signé par le seigneur Jean Dessaulles, quand il avait donné gratuitement le terrain du marché à foin. Ce grand lopin de terre avait été cédé à la ville pour qu'elle l'utilise à perpétuité comme une place de marché, et non comme un champ du potier. La requête fut signée par tous les intéressés et présentée au conseil municipal. Le vingt-quatre novembre, le conseil se rendit aux légitimes demandes des signataires. Cette date marque le début de la campagne d'embellissement que j'ai entreprise et menée à bonne fin avec le concours de nos édiles; elle a valu à Saint-Hyacinthe la réputation d'être une des plus coquettes villes du pays.

IX

A la veille d'une élection

La fin de l'année approchait et, avec elle, les élections municipales de janvier 1906. L'intérêt suscité par les discussions et les votes du conseil, portant sur des questions nouvelles, donnaient à la prochaine consultation populaire une importance particulière. Un de nos échevins appartenant à la classe ouvrière, un cordonnier dont l'échoppe était située dans le quartier Deux, n'avait pas eu assez de cran pour voter avec notre parti; il lui devait pourtant son élection à l'échevinage. Sa clientèle ne se recrutait pas seulement chez nos partisans, elle comptait aussi des membres du clergé politico-religieux et, pour ne pas déplaire à ceux-ci il votait à l'encontre de ses promesses formulées au cours de sa campagne électorale. Cette façon d'agir lui aliénait la sympathie de ses anciens partisans, qui étaient tout de même plus nombreux que ceux qui avaient voté contre lui. Aussi ses affaires périclitèrent graduellement et il finit par abandonner la partie; il ne serait plus candidat à la fin de son terme d'office. Cette décision nous fut d'autant plus agréable qu'on ne pouvait plus compter sur ce collègue dont les votes tantôt favorables, tantôt défavorables à notre groupe, avaient contribué à le rendre impopulaire dans son propre quartier.

Il nous fallait donc un nouveau candidat. Cette fois, nous n'avions que l'embarras du choix. La présence à l'hôtel de ville, depuis douze mois, d'un élément politique sympathique à la masse populaire et qui paraissait vouloir accomplir une œuvre pratique dans l'intérêt du petit peuple tout en traitant les classes aisées avec justice, avait créé un nouvel esprit civique qui contrastait avec l'ancienne apathie des contribuables. Dans le quartier Deux, habité presque exclusivement par des ouvriers, quatre candidats s'offrirent pour recueillir la succession de notre cordonnier. Il nous fallait un homme de caractère sur lequel nous pourrions compter pour imposer

les réformes inscrites à notre programme, et surtout un citoyen pouvant rallier la majorité des électeurs de son quartier. Malheureusement aucun des quatre candidats ne remplissait ces conditions essentielles. Nos adversaires, nous en étions convaincus, s'opposeraient à une élection par acclamation.

Notre comité avait jeté les yeux sur les docteurs Jacques, deux frères parfaitement qualifiés, pour nous aider à faire adopter nos réformes, et l'élection de l'un ou de l'autre était assurée. Après les avoir consultés à ce sujet, ils demandèrent à réfléchir afin de savoir lequel d'entre eux accepterait la tâche.

Un des quatre candidats, qui désirait mordicus être choisi comme porte-drapeau de notre parti, avait convoqué une assemblée des électeurs. Les docteurs Jacques n'y assistèrent pas, mais certains de leurs partisans réussirent à convaincre l'auditoire qu'il fallait insister pour que l'un des deux consente à poser sa candidature. Une résolution fut adoptée à cet effet, et le Docteur Ulric Jacques, sur le conseil de son frère, le Docteur Olivier, accepta de briguer les suffrages. Les cléricaux lui choisirent, comme adversaire, l'ancien échevin Philias Authier.

Dans le quartier Cinq, le château-fort de nos adversaires, le chef des conservateurs-cléricaux, l'avocat Louis Lussier, accepta de se présenter de nouveau. Quoique l'issue de la lutte, dans ce quartier, nous parût problématique, nous décidâmes de l'engager quand même. Notre choix se porta sur un maître-boucher, M. Rémi Daigle. Celui-ci avait peu d'espoir d'être élu, mais il comprenait que cette bataille était nécessaire, ne fût-ce que pour poser un premier jalon et servir de préliminaire à un succès futur. Et puis, cette campagne électorale nous permettrait de faire connaître nos idées à la population du quartier Cinq.

La lutte s'annonçait chaude, et le *Courrier*, l'organe local des conservateurs ultramontains, ne perdait pas une occasion de réchauffer le zèle des bigots de notre ville. En nuisant à notre parti naissant, il croyait pouvoir l'étouffer dans l'œuf.

Le *Courrier* avait publié un long article approuvant l'esclandre des étudiants de l'Université Laval, de Québec, au cours de laquelle ils avaient lancé des œufs pourris contre un pasteur protestant, M. Maje, venu faire de l'apostolat dans notre province. Nous étions à deux semaines de l'élection municipale. Pour démontrer que nous ne cachions pas nos idées, même en pleine lutte électorale, — nous faisons confiance à la population de Saint-Hyacinthe — je n'hésitai pas à répondre à l'article du *Courrier*. Non seulement ce journal approuvait la conduite des étudiants qui avaient conspué M. Maje, mais il applaudissait à l'incartade de ces mêmes étudiants qui avaient accueilli Sarah Bernhardt, la plus grande tragédienne de l'époque et la gloire du Théâtre français, en lui lançant des projectiles de toutes sortes sous prétexte qu'elle était d'origine juive.

Pour faire comprendre qu'il était temps d'empêcher nos arriérés d'introduire à Saint-Hyacinthe les idées étroites dont nos étudiants d'université se faisaient les champions, avec comme défenseur, le *Courrier*, je citerai les paragraphes de l'article que je publiais, en première page, dans *L'Union* du 16 décembre 1905 :

« Le *Courrier* dit qu'il se refuse à voir, dans cette escapade de » la jeunesse québécoise, une offense sérieuse. Que n'aurait-il pas dit » si un conférencier catholique eût été, à Toronto, l'objet d'une » réception identique à celle qui fut réservée à Sarah Bernhardt et à » M. Maje?

« Le rédacteur de la sainte feuille aurait versé des flots » d'encre pour noircir le caractère de ceux qui se seraient rendus » coupables de cet acte d'intolérance moyenâgeuse. On aurait vu » dans son article une danse folle des épithètes: *arriérés, intolérants,* » *fanatiques*, etc.

« Le *Courrier* et ses semblables nient à M. Maje le droit de » venir faire connaître ses idées dans la province de Québec parce » que la grande majorité de nos concitoyens est catholique. Si ce » raisonnement est juste pour notre pays, il doit l'être pour un autre; » s'il est vrai aujourd'hui, il devait l'être il y a dix-neuf cents ans.

» L'apostolat aurait donc et aurait toujours été une erreur. Si les
 » premiers apôtres eussent été privés du droit de prêcher leur reli-
 » gion, où serait donc aujourd'hui la belle doctrine chrétienne et
 » catholique? Si personne n'a le droit de prêcher sa doctrine dans
 » un pays où la grande majorité des individus ne la partage point,
 » pourquoi donc avons-nous des missionnaires catholiques?

« Ne refusons pas aux autres un droit que nous réclamons pour
 » nous-mêmes. Ceux qui ne sont point partisans des idées de M.
 » Maje n'ont qu'à rester chez eux, comme il est de leur devoir de
 » le faire.

« Le *Courrier*, qui mérite bien d'être l'organe de tous nos archi-
 » bigots, fait un crime à sir Wilfrid Laurier d'avoir réprouvé les
 » atrocités dont les Russes se rendent coupables envers les Juifs; le
 » prophète de la rue Sainte-Anne ne voit, lui, que de la canaille chez
 » les Juifs. Comme il connaît peu ce peuple! Les Juifs sont exacte-
 » ment comme les Canadiens français, les Anglais...

« Il nous dira « ces gens n'ont pas de pays à eux! » Les Cana-
 » diens français qui sont, d'après le *Courrier*, des hommes supérieurs,
 » en ont-ils un? La province de Québec leur appartient-elle ou
 » n'est-elle pas plutôt une des facettes du plus beau diamant de la
 » couronne d'Angleterre?

« Ne jetons pas la pierre dans le jardin d'un autre quand nous
 » habitons une maison de verre. »

C'était là exposer ouvertement la mentalité de notre groupe,
 à la veille d'une élection alors que deux de nos plus grands quartiers
 devaient décider s'ils entendaient être gouvernés, dans le domaine
 municipal, par les partisans du progrès et de la liberté d'opinions
 ou par les tenants de l'intolérance et de la routine.

Le règne de la soumission aveugle aux volontés de l'élément
 politico-religieux était fini. Le docteur Jacques, un de nos chefs,
 fut élu par soixante-quinze voix de majorité dans le Quartier Deux.
 Notre adversaire, M. Lussier, compta, il est vrai, la même majorité

dans le Quartier Cinq mais il n'avait gagné son élection qu'après
 s'être engagé à faire exproprier, de force, une lisière de terrain
 traversant la propriété des Sœurs du Précieux-Sang; ces dernières,
 protégées par une loi qui interdisait l'expropriation des biens appar-
 tenant aux corporations religieuses, refusaient depuis de nombreuses
 années de vendre la bande de terrain dont la ville avait besoin pour
 relier les tronçons d'une rue que leur champ coupait en deux. C'est
 sur cette promesse que fut élu le champion de nos adversaires.
 M. Lussier est mort depuis et la rue Notre-Dame est demeurée dans
 l'état où elle se trouvait avant l'élection de l'ultramontain.

CHAPITRE SIXIÈME

LES ENGAGEMENTS MINEURS SE CONTINUENT

I

L'ostracisme

Un livre publié en 1942 par les Sœurs Saint-Joseph sous le titre *Histoire de Saint-Théodore d'Acton*, avec l'imprimatur de Mgr Douville, évêque auxiliaire du diocèse de Saint-Hyacinthe, nous offre un exemple des procédés pernicieux que l'on employait pour chasser les protestants, même de langue française, de nos paroisses catholiques. A la page 68 de cet ouvrage, on lit :

« Les enfants de M. Dauphinais s'opposèrent de tout leur pouvoir à l'endoctrinement hérétique de leur père. Degrichi (un ministre du culte baptiste) arrivait en voiture avant le souper afin d'avoir une plus longue séance d'instruction. A une heure raisonnable, les fils Dauphinais sortaient pour aller voir aux chevaux et se coucher ensuite, disaient-ils. Mais ils inventaient les plus mauvais tours au ministre. Ainsi, certains soirs, l'un d'eux s'enroulait de bonnes guides autour du corps sous sa blouse; rien n'y paraissait. Après quelques mots de politesse, ils montaient à leur chambre. Alors, ils ouvraient leur fenêtre, pas très élevée au-dessus du sol, puis à l'aide des guides que l'on tenait solidement, les autres descendaient et allaient faire des leurs; parfois même, ils détachaient le cheval de Degrichi et l'animal prenait le chemin de retour avant son maître. Après la veillée, le ministre constatait le très vilain tour que lui avaient joué des « coquins du voisinage », pensait-il, sans jamais soupçonner ceux qui, là-haut dormaient depuis très longtemps déjà.

« Un des garçons aimait à faire du vin, mais il n'acceptait point
 » volontiers que sa liqueur servît à payer la traite au ministre. Or,
 » un soir, il avait sorti lui-même une des précieuses bouteilles...
 » N'était-ce point aimable prévenance?... Stanislas — c'était son
 » nom — devenait gentil!... Mais, ne le louangez pas trop vite...
 » Le malin avait mis du « bois de plomb » *dirca palustris* dans la
 » bouteille... Jamais plus Degrichi ne consentit à prendre le petit
 » coup chez M. Dauphinais. »

Le laxatif ajouté au vin provenait d'un arbrisseau dont le suc est un purgatif qui provoque de violents dérangements intestinaux connus sous le nom de coliques de plomb.

Après avoir raconté avec force détails la conversion d'un certain nombre d'hérétiques et relaté qu'un autre d'entre eux s'était amendé sur son lit de mort grâce à l'intervention de mon grand-père, Basile, « un catholique pratiquant, aïeul du très honorable T.-D. Bouchard, ministre des Travaux Publics et de la Voirie, dans le Cabinet Provincial, et maire de Saint-Hyacinthe, » dit le livre, l'auteur poursuit à la page 75 :

« Les protestants perdaient de leurs adeptes, le groupe hérétique
 » faiblissait à Saint-Théodore.

« Lorsque M. le Curé Bélanger arriva, en 1906, on comptait
 » une dizaine de familles protestantes. Le bon curé dit un jour :
 » (Il faut que tous ces gens-là disparaissent de la belle paroisse de
 » Saint-Théodore.) Ces paroles furent répétées aux protestants, qui
 » répliquèrent : (Par exemple : S'il pense qu'il va nous faire partir...
 » Il déguerpira plutôt avant nous.) Mais les événements réalisèrent
 » le mot de l'homme de Dieu. L'un après l'autre, les apostats vendi-
 » rent leurs propriétés et allèrent s'établir dans des centres anglais,
 » prétextant qu'il leur serait plus facile de faire instruire leurs en-
 » fants dans la langue anglaise.

« Le ministre qui venait d'Acton pour desservir ses coreligion-
 » naires se retira. Le temple devint désert, mais il restait là en face

» de l'église catholique... Le bon Dieu se chargea lui-même de le
 » faire disparaître par l'incendie, en 1915. »

Voilà ce que j'appelle accuser l'Être Suprême d'être un incendiaire. La Révérende Sœur qui s'exprimait en ces termes n'y a sans doute pas pensé. On ne doit pas trop la blâmer car à ses yeux la destruction du temple ne prouvait-elle pas l'intervention de la Divine Providence?

Cette façon astucieuse d'exiler de braves gens, attachés aux terres qu'ils avaient défrichées, aux maisons qu'ils avaient construites dans nos villes et nos villages, m'exaspérait. Elle m'indignait d'autant plus que nos meneurs interlopes cherchaient à employer, contre moi et ma famille, les mêmes moyens pour me forcer à quitter Saint-Hyacinthe où j'étais né et où j'avais grandi.

Cet ostracisme dont les familles protestantes avaient été les innocentes victimes, je le condamnais aussi parce que j'étais convaincu qu'il retardait considérablement notre progrès matériel. Je savais que si, à côté de notre école catholique, nous avions eu une école non-confessionnelle dans laquelle les protestants, et les catholiques préférant l'instruction neutre, auraient pu faire instruire leurs enfants, nos industries locales auraient augmenté considérablement. A cette époque, comme d'ailleurs encore aujourd'hui, elles ne pouvaient s'établir et prospérer sans l'aide du capital anglais ou américain.

Les idées que j'avais en 1906, relativement à l'aspect de notre système éducationnel et économique étaient loin d'être fausses, j'en eus la preuve lorsque, quelques années plus tard, j'acceptai d'être maire de ma ville.

Ma principale préoccupation fut, tout d'abord, l'augmentation du nombre de nos industries. Je fus appuyé par les marchands désireux d'accroître leur chiffre d'affaires et par les ouvriers cherchant du travail. La compagnie locale d'électricité, *The Southern Canada Power*, intéressée à vendre son courant non seulement aux indus-

tries, mais encore aux ouvriers que ces manufactures emploieraient, se constitua l'agent de liaison entre le conseil municipal et les capitalistes américains. C'est à elle que revient principalement le mérite du succès qui couronna nos efforts. J'eus plus tard à combattre cette compagnie, mais, en toute justice, je rends à César ce qui appartient à César.

Chaque fois que je me suis adressé à des manufacturiers de langue anglaise, on me demanda tout d'abord quel était le genre d'écoles que nous possédions pour l'instruction des enfants de leurs chefs de bureau, de leurs contremaîtres et de leurs ouvriers de langue anglaise et de religion protestante. Après les avoir renseignés sur nos écoles confessionnelles, ils me répondaient invariablement: « Pensez-vous que nos gens vont consentir à venir habiter chez vous s'ils ne peuvent y faire instruire leurs enfants? » Nous n'avons réussi à convaincre certains capitalistes de venir s'établir à Saint-Hyacinthe que lorsqu'ils purent trouver, comme gérants et contremaîtres, des catholiques, de race irlandaise ou canadienne-française.

Afin d'obvier autant que possible aux obstacles qui entravaient notre développement industriel, notre système éducationnel visant uniquement à assurer l'isolement des nôtres d'avec leurs compatriotes de langue ou de religion différentes, je demandai au gouvernement pour les syndics protestants, une somme d'argent afin qu'ils puissent améliorer leur petite école, qu'ils maintenaient péniblement dans le sous-sol de leur église. J'obtins un modeste octroi de trois cents dollars. C'était une somme insignifiante, j'en conviens, mais elle témoignait de ma bonne volonté à l'endroit de notre minorité religieuse.

Ce fut à cette occasion que je pus me rendre compte que ce n'était pas uniquement dans la masse illettrée, mais aussi dans les hautes sphères intellectuelles, que les isolationnistes poursuivaient ce qui me paraissait, tout comme aujourd'hui, une campagne disgracieuse et injuste à l'égard des protestants dont on cherchait à rendre la vie aussi amère que possible.

Un jour, je reçus la visite d'un évêque jouissant d'un grand prestige dans notre province. J'ignorais alors qu'il faisait partie du groupe des intransigeants. Partisan de la doctrine évangélique qui veut que nous soyons tous frères en Jésus-Christ, je m'imaginai que le haut dignitaire ecclésiastique, que j'avais l'honneur de recevoir à mon bureau, en était également imbu. Aussi, je crus lui plaire en lui apprenant que je venais de faire voter par le gouvernement, une somme d'argent pour aider les protestants de ma ville à se construire une école. Quel ne fut pas mon étonnement lorsque je vis le prélat se dresser sur son fauteuil comme s'il eût été mû par un ressort et que je l'entendis me dire: « Nous ne leur devons rien aux protestants! »

Je compris que les anglo-protestants, chez certains esprits, n'étaient que tolérés dans notre province. Je compris également d'où partait le mouvement destiné à rendre la vie impossible aux gens de religion et de race étrangères, afin de les exclure de nos milieux. Je me contentai de répondre à mon distingué interlocuteur: « Ce que nous devons incontestablement aux protestants, c'est la liberté que les ultramontains refusent maintenant à ceux qui ne pensent pas comme eux ».

II

Sur une route tortueuse

Au lendemain de l'élection municipale de 1906, notre parti avait quelque peu consolidé ses positions, en remplaçant un échevin pusillanime par un citoyen courageux et jouissant d'une grande influence sur ses collègues et la masse des électeurs. Le docteur Ulric Jacques, pour le nommer par son nom, ne trompa point notre attente.

Le projet de construire une usine municipale destinée à produire le courant électrique dont nous avons besoin pour l'éclairage de nos rues et de nos édifices publics, et aussi pour le fonctionnement

de nos pompes du service des eaux, fut présenté d'une façon indirecte. Le contrat que nous avons signé avec la compagnie locale avait expiré le trente-et-un décembre précédent, et nous l'avions prolongé temporairement. M. Casavant qui, le premier, s'était prononcé en faveur de la construction de cette usine, avait changé d'opinion; il ne croyait plus qu'il convenait de donner suite à ce projet de municipalisation. Cette volte-face de la part d'un citoyen dont la sincérité de conviction ne pouvait être mise en doute nous priva de l'appui de certains membres du conseil sur lesquels nous comptions pour faire voter les fonds nécessaires à la construction de l'usine. Cette dérobée de M. Casavant fut l'une des causes de sa défaite, lorsqu'il se présenta, plus tard, à la mairie.

M. Casavant s'était rallié l'opinion des quelques échevins qui favorisaient l'acceptation d'un contrat de cinq ans avec la compagnie d'électricité. Nos adversaires tentèrent, une fois de plus, de faire adopter le règlement sans qu'il soit ratifié par les propriétaires, mais un obstacle s'y opposait. En effet, une clause de la charte obligeait le conseil à soumettre à un référendum populaire tout règlement engageant la responsabilité de la Ville pour un montant excédant huit mille dollars. Fort de cet article de la loi, j'exigeai que la procédure régulière fût suivie, car le montant global de l'engagement s'élevait au-delà de vingt mille dollars. Les partisans de la municipalisation ne prévoyaient pas que le règlement serait défait. N'empêche que les assemblées qui devaient se tenir à travers la ville allaient nous fournir l'occasion de faire valoir notre point de vue. La réaction des électeurs nous donnerait une idée assez juste des progrès que notre programme de réforme faisait parmi les citoyens.

Notre force principale se recrutait chez les locataires. Or, seuls les propriétaires avaient droit de vote sur les règlements de cette nature; si leur majorité en faveur du contrat de cinq ans s'avérait faible, nous pouvions avoir la certitude que la majorité du corps électoral serait de notre côté lorsque nous ferions appel à lui.

Le vote fut enregistré le sept février 1908. Il avait été précédé de plusieurs assemblées au cours desquelles nous avons préconisé la construction d'une usine mue par des moteurs à gaz. Un jeune ingénieur de Montréal, Léon Beauchamp, s'était engagé à construire cette usine électrique pour la somme de vingt-sept mille dollars. La valeur d'achat de l'argent à cette époque, était beaucoup plus élevée qu'elle ne l'est aujourd'hui; au cours actuel du dollar, l'usine aurait coûté cent trente-cinq mille piastres. Le référendum fut très animé et les intéressés ne ménagèrent rien pour amener au *poll* les propriétaires qui leur étaient favorables et pour en éloigner ceux qui leur étaient hostiles. Le vote se prenant ouvertement, les actionnaires avaient toute facilité pour influencer les électeurs. Malgré cela les partisans de la municipalisation recueillirent 141 votes, contre 176 approuvant le contrat. Soulignons, ici, que si, de la majorité de 35 voix, on avait retranché les suffrages des actionnaires, le règlement n'aurait pas été approuvé. A tout considérer, ce résultat représentait un succès pour notre cause car il démontrait clairement que nous avions le peuple avec nous. Ainsi les progressistes pouvaient-ils espérer dominer la situation à brève échéance.

Mon frère Emile avait vendu son auberge. Cette vente lui permit de faire construire une maison à deux logements en face du terrain de l'Académie Girouard, détruite par le feu en 1903 et rebâtie depuis. Il avait réussi des transactions qui lui laissèrent un petit capital. Son beau-père, Prudent Ledoux, un meunier établi au Rapide-Plat, à quelques milles de la ville, avait été heureux en affaires. Emile se lança dans le commerce. En 1905, il vendait la maison qu'il venait de construire et se portait acquéreur d'un moulin à farine au village de Saint-Pie. Pendant un certain nombre d'années, il réalisa des profits substantiels, mais à deux reprises il faillit perdre la vie avec toute sa famille; la première fois dans une inondation qui menaça d'emporter son moulin et sa résidence qu'il n'avait pu évacuer à temps; la seconde fois dans un incendie qui détruisit sa maison de fond en comble. Il en acheta une dans le village et

ses concitoyens l'éluèrent maire, charge qu'il occupa pendant de nombreuses années et qui lui permit de moderniser cette coquette municipalité.

Ce fut mon frère Emile et son épouse qui portèrent mon premier enfant sur les fonts baptismaux. Ma femme avait mis au monde, le quinze mars 1906, une fille qui reçut au baptême les noms de Bernadette, Cécile, Ena. Le bébé était bien frêle à sa naissance. Sa mère elle-même n'était pas douée d'une forte constitution, mais grâce aux bons soins qu'elle prodiguait à sa fille, sous la sage direction du médecin, les craintes que l'on entretenait sur ses chances de survie disparurent et Cécile-Ena prit une vigueur faisant espérer que bientôt elle jouirait d'une santé parfaite. Nos espérances ne furent pas déçues, mais Cécile-Ena n'en était pas moins la fille d'un suspect aux yeux de nos meneurs interlopes et, comme telle, elle devait s'attendre à souffrir pour les péchés de son père qui refusait de se ranger parmi le troupeau des fils soumis et obéissants.

Cette première naissance dans notre foyer nous apporta la joie et dissipa, pour un certain temps, chez les miens, en la reléguant au second plan, la tension d'esprit que me causaient mes activités au conseil municipal. J'écartais systématiquement toute discussion politique du foyer quoique sachant que mes ennemis travaillaient dans l'ombre et qu'il ne me restait que quelques mois à siéger comme représentant du quartier Trois, avant les prochaines élections.

III

Les murs ont des oreilles

L'immeuble que j'avais acheté en 1903 comprenait deux corps de bâtiment. L'un était une allonge que M. Morison avait fait construire pour agrandir son imprimerie; cette addition était reliée à une maison comprenant un rez-de-chaussée, au bas de la côte, et

trois étages dont le premier se trouvait au niveau de la rue dans la direction de la montée. Cette bâtisse datait de plusieurs années et, suivant la coutume de l'époque, comme toutes les maisons doubles elle était divisée par un mur mitoyen dans lequel les propriétaires avaient construit de larges foyers à air libre. Ces foyers s'adossaient l'un contre l'autre et n'étaient séparés que par un mur très mince. Le docteur Ostiguy était propriétaire de la maison contiguë à la mienne et l'avait louée aux Chevaliers de Colomb.

Le foyer s'ouvrant sur l'étage situé au niveau de la côte se trouvait dans une des pièces des bureaux de *L'Union*. Il n'avait pas servi depuis de nombreuses années et l'ouverture avait été fermée par un panneau mobile. Un soir que j'étais seul au bureau, j'entendis à travers le mur mitoyen, le bruit confus d'une discussion violente qui s'était élevée dans une salle attenante au temple des Chevaliers. On était alors au lendemain de ma première élection. Ce bruit insolite retint mon attention. J'observai le mur mitoyen qui m'empêchait de saisir un seul mot de la dispute et me demandai si, en ouvrant le panneau fermant la cheminée, je pourrais me rendre compte de ce qui se passait chez mes voisins. A peine avais-je enlevé la trappe que je perçus distinctement la conversation des Chevaliers, car la cheminée adossée à la mienne s'avérait une boîte de résonance idéale pour entendre. Les familiers du Temple avaient, sans doute, oublié le vieux dicton populaire: les murs ont des oreilles!

Comme la plupart du temps il était question de moi, je revins souvent m'asseoir devant ce poste d'observation, aux heures de réunions du comité. Je prenais de copieuses notes sur ce que l'on tramait contre moi et mon groupe. J'entendis maintes discussions et querelles au cours desquelles les Chevaliers élevaient le ton. Les grands défenseurs de la vraie foi accusaient certains de leurs frères, dont l'innocence m'était connue, d'être des espions qui me rapportaient ce qui se passait dans leur temple. Les amis de ces accusés prenaient leur défense et, soupçonneux, en blâmaient d'autres qui

n'étaient pas plus coupables. Cet imbroglio était, pour moi, fort divertissant. Tous ces Chevaliers étaient à cent lieues de soupçonner qu'un témoin se prélassait à dix pas d'eux, confortablement assis dans un fauteuil tout comme s'il eût été au théâtre.

Je recueillis bien des renseignements grâce au foyer délabré; ils me furent très utiles au cours de la lutte difficile que j'avais entreprise avec la ferme résolution de la poursuivre jusqu'à une victoire complète ou une défaite.

Mon terme expirait dans la première semaine de la nouvelle année et mon sort était entre les mains des électeurs de mon quartier. Leur verdict allait décider si oui ou non je devais abandonner la vie publique. Advenant une défaite, nul doute que le découragement s'emparerait de mes partisans et qu'il ne me resterait plus qu'à me retirer sous ma tente, ce que j'avais l'intention de faire si la majorité de mes concitoyens n'approuvait pas mon attitude à l'hôtel de ville. Les Chevaliers de Colomb ne l'ignoraient pas, et ils avaient formé le projet de me battre à tout prix. Pour atteindre ce but, leur plan consistait à diviser notre groupe en offrant la candidature à un libéral important, dont ils ne devraient dévoiler le nom qu'à la dernière heure. Plusieurs noms furent mentionnés au cours de leurs réunions secrètes, mais aucun de ceux qu'ils avaient sollicités, parmi les chefs de mon parti, n'avait consenti à me faire la lutte. Ils se disaient tous satisfaits de mon travail et, pour la même raison, le jugeaient nécessaire. Il était temps, selon eux, que le conseil vît à supprimer les abus qui étaient la cause de l'accroissement de la dette publique, et fasse contribuer les corporations religieuses aux dépenses qu'exigeaient les améliorations municipales, et dont elles bénéficiaient tout comme les autres citoyens. Ces congrégations étaient en train d'acquérir toutes les belles propriétés de la classe riche; une communauté venait d'acheter la résidence princière de M. Féodor Boas; celle de son frère Moritz ne tarderait pas à subir le même sort. Si ces communautés ne mettaient un frein à leurs ambitions, dans quelques années il ne resterait plus, sur le côté ouest

de la rue Girouard jusqu'aux limites nord de la ville, un seul terrain appartenant à des laïcs. On ne contestait pas aux corporations religieuses le droit d'acheter les biens des contribuables, mais chaque fois qu'elles faisaient l'acquisition d'un immeuble, celui-ci cessait d'être imposé pour fins municipales, et les charges, dont les ecclésiastiques étaient exemptés, retombaient automatiquement sur les épaules des citoyens ordinaires. Puisque les communautés avaient l'argent nécessaire pour acquérir les héritages civils, il devait leur être facile d'en trouver pour payer des taxes. Nous devrions élire des échevins ayant à cœur la défense des droits des petits commerçants et des ouvriers. Bref, ce n'était pas en combattant un jeune homme qui accomplissait son devoir sous ce rapport qu'on pouvait espérer trouver des conseillers résolus à voter les réformes qui s'imposaient.

Les contribuables ne pouvaient certes pas me reprocher d'être lent à faire adopter les réformes que j'avais préconisées lors de mon élection, aussi bien à la tribune que dans mon journal. J'avais fait voter la consolidation de la dette, et cela malgré l'opinion contraire du président du comité des finances, M. J. N. Dubrûle, le manufacturier de corsets, et l'opposition acharnée de l'avocat Lussier et de M. Casavant. Une assemblée publique, que j'avais convoquée à cette occasion, m'avait permis de me défendre contre la lutte sourde dirigée contre moi en prévision de la prochaine élection à l'échevinage. A cette réunion, je passai en revue les différentes réformes accomplies par le conseil. Je soulignai le fait que la Législature venait de nous accorder les pouvoirs que nous réclamions pour mettre un terme aux abus qui coûtaient cher aux contribuables ordinaires et leur enlevaient le contrôle des affaires publiques.

C'est en 1906 que fut décrétée, à Ottawa, la Loi du Dimanche. A l'origine, elle semblait vouloir imposer à la province de Québec les coutumes sévères des puritains protestants sur l'observance du jour du Seigneur. Cette loi était considérée, par les libéraux opposés à l'intrusion des ministres du culte par le truchement du gouverne-

ment dans le domaine spirituel, comme une atteinte aux droits sacrés de l'individu. Elle créa une situation très embarrassante à sir Wilfrid Laurier, que les conservateurs et les chauvins de la province de Québec accusaient déjà d'être à la remorque des anglo-protestants, et elle marqua indiscutablement le début de la campagne nationaliste qui devait contribuer à la défaite du cabinet Laurier en 1911.

IV

Le petit-fils de Papineau

En 1896, un jeune homme de talent, Henri Bourassa, le petit-fils, du côté maternel, de Louis-Joseph Papineau, était élu député du comté de Labelle comme l'un des partisans de Wilfrid Laurier qui était à la tête du parti libéral. Le grand-père de Bourassa avait été un libéral radical; il avait fomenté dans notre province la révolte de 1837-1838 à la suite de laquelle nous avons obtenu un gouvernement responsable. William Lyon Mackenzie, l'aïeul de Mackenzie King qui devint premier ministre du Canada, l'avait secondé dans la province d'Ontario. Henri Bourassa se révéla un orateur remarquable, d'une fougue rappelant celle de son grand-père. Si son œuvre, en tant que les intérêts des Canadiens français furent en jeu, peut être diversement appréciée par ceux qui l'ont étudiée à la lumière des événements, nul ne saurait contester qu'il fut le plus puissant tribun populaire de son temps.

A l'instar de son illustre ancêtre, Bourassa entretenait une haine implacable contre la domination étrangère. Il voyait, dans l'impérialisme de l'époque de sa jeunesse le pire ennemi des intérêts du Canada. Il s'objectait à l'intrusion cléricale dans la gouverne des choses temporelles. Ses principes s'accordant avec ceux des rouges de Saint-Hyacinthe, au début de sa carrière, Bourassa s'était créé chez nous un groupe d'admirateurs qui contribuèrent à étendre sa popu-

larité dans tout le comté. Il n'en demeure pas moins qu'il ne conserva pas longtemps, chez les libéraux de notre ville, l'estime quasi unanime dont il jouissait. Son prestige diminua lorsqu'ils constatèrent que le député de Labelle s'était laissé circonvenir par les conservateurs et les ultramontains, qui cherchaient à tirer parti de ses talents dans l'unique but de renverser sir Wilfrid Laurier et de s'emparer du pouvoir à Ottawa.

Ce fut le huit août 1906 que notre population put se rendre compte que l'éloquence entraînant du petit-fils de Papineau l'avait lui-même emporté dans des vues qu'il était loin d'entrevoir avant le début de sa querelle avec le ministre de la Justice, M. Aysleworth, le parrain de la loi de l'observance du dimanche. M. Bourassa savait qu'il comptait de chauds partisans chez nous, en raison de son attitude à l'égard de cette législation politico-religieuse. J'avais fait adopter, par le conseil municipal, une proposition condamnant le bill Aysleworth et invitant notre député à voter contre cette législation, bien qu'elle fût présentée comme une mesure de gouvernement qu'il appuyait. De son côté, le Cercle Montcalm avait adressé à notre député une protestation identique. M. Beauparlant avait mené une enquête dans son comté, et la majorité, pour ne pas dire la population entière avait été unanime à s'opposer à ce projet. Et, malgré son affiliation au parti libéral, M. Beauparlant vota contre la mesure. Il avait fait plus encore, il avait appuyé l'amendement de M. Bourassa en ces termes:

« Quand maintenant je vois l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) proposer ce soir un amendement conforme aux motifs que je viens d'indiquer et très au point, je ne puis faire autrement que de le seconder et l'appuyer. Je n'ai pas besoin de dire le profond respect que j'entretiens pour le ministre de la Justice et l'affection qui m'anime à l'égard de l'honorable premier ministre et ses collègues. On sait que j'ai généralement voté dans le même sens qu'eux, ce que je me propose de faire encore sur d'autres questions à l'avenir. Mais, pour cette fois, je suis obligé de me rap-

» peler particulièrement que je suis un mandataire avant d'être un
 » partisan, et que je dois suivre les instructions de ceux qui m'ont
 » confié mon mandat. »

Après avoir donné son opinion personnelle sur le principe de la loi, M. Beauparlant conclut son discours par les paroles suivantes:

« A mon avis, la réglementation de cette question doit plutôt
 » relever de la parole persuasive du prêtre, du ministre de la religion,
 » que de la voix autoritaire du législateur. Je suis en faveur
 » des libertés religieuses et civiles; si un prêtre ou un ministre de la
 » religion était entravé d'une façon quelconque dans l'exercice de
 » son ministère ou dans l'enseignement de sa doctrine, il pourrait
 » facilement trouver des défenseurs plus puissants que moi, mais il
 » n'en trouverait certainement pas de plus ardents et de plus sincères.

« Je suis en faveur de toutes les libertés légitimes; je considère
 » que la législation soumise attente à ces libertés et j'appuierai toute
 » mesure propre à l'écartier. »

Le député de Saint-Hyacinthe avait voté pour l'amendement Bourassa et ce dernier n'avait même pas daigné l'inviter à l'assemblée qu'il devait tenir à Saint-Hyacinthe trois semaines plus tard. La plupart de nos libéraux en conclurent que le député de Labelle, peut-être à son insu, glissait dans la trappe que lui avaient tendue les ennemis cachés du chef libéral. Nombreux furent les rouges de chez nous, qui après avoir placé leur espoir dans le bouillant Henri Bourassa, perdirent leurs illusions à l'assemblée du huit août. Son discours ne fut qu'une diatribe amère contre sir Wilfrid Laurier, et *L'Union*, entr'autres appréciations, écrivait ce qui suit:

« La harangue à l'emporte-pièce qu'a débitée le député de
 » Labelle contre sir Wilfrid Laurier et ses collègues du cabinet a
 » désenchanté les libéraux partisans du petit-fils de Papineau. Le
 » parti-pris qu'il a manifesté dans ses paroles pour diminuer le
 » premier ministre dans l'esprit de ses auditeurs a trahi son jeu.

» L'assemblée a compris, quand M. Bourassa a voulu protester de
 » son admiration envers sir Wilfrid, qu'il se servait d'un masque
 » pour cacher ses véritables sentiments. Le tribun a fulminé contre
 » l'esprit de parti, mais à l'exemple de M. Tarte, il se borne à prê-
 » cher cette belle doctrine aux libéraux, comme si elle n'était bonne
 » que pour eux et comme si ce n'était que par partisanerie qu'ils
 » ont maintenu au pouvoir sir Wilfrid Laurier. Durant une longue
 » heure il a accusé le chef libéral et son parti de tous les crimes
 » politiques imaginables et il n'a pas eu un seul mot de blâme pour
 » le parti conservateur, qui a voté en bloc avec le gouvernement sur
 » presque toutes les mesures réprochées par M. Bourassa. Le fiel qui
 » a suinté de tout ce discours sortait d'un cœur aigri contre le parti
 » libéral, pour des raisons autres que celles avouées publiquement.

« M. Bourassa a parlé longuement pour établir qu'en acceptant
 » le bill du dimanche tel qu'amendé par le sénat, le gouvernement
 » vouait le peuple à l'arbitraire d'un seul homme, le procureur-
 » général, et il a prétendu que ceci était absolument anti-libéral.
 » Pourquoi donc M. Bourassa, ce grand, cet unique libéral, a-t-il voté
 » lui-même en faveur de cette loi? Il justifie ce vote en disant qu'il
 » l'a donné parce qu'il savait que cette loi resterait lettre-morte.
 » M. Bourassa ne doit pas prétendre au monopole de l'intelligence;
 » qui lui dit que le parti libéral n'a pas agi, comme lui, pour la
 » même raison?

« M. Bourassa, après avoir accusé sir Wilfrid de renier Papi-
 » neau, se désassocie lui-même de son grand-père en arguant que
 » les idées de Lafontaine, l'ancien premier ministre du Bas-Canada,
 » étaient préférables à celles de la dernière période de la vie de
 » son aïeul.

Et *L'Union* concluait ainsi son article:

« La vraie politique de Papineau est celle de la dernière épo-
 » que de sa vie, celle que son petit-fils a formellement reniée, mer-
 » credi dernier. M. Bourassa n'aurait pas dû se donner la peine de
 » faire cette déclaration pénible pour la mémoire de son glorieux

» ancêtre; le ton de son discours suffisait pour nous démontrer clairement que, s'il est un descendant naturel du Grand Papineau, il est loin d'être le fils de ses sentiments et de ses œuvres. Ce n'est pas à Saint-Hyacinthe qu'on peut faire accepter pour du libéralisme la politique étroite de Bourassa, quand bien même il la couvrirait de l'étiquette trompeuse de libéralisme anglais. »

Bourassa, entouré d'adulateurs qui cherchaient à le gagner à leur cause, hésitait à abandonner complètement les concepts qu'il s'était formés sur l'unité canadienne; l'étroit nationalisme prêché par les séparatistes de la province de Québec était loin de lui plaire, à l'origine de ce mouvement; je doute même s'il en fut jamais un partisan convaincu. Son nationalisme était plutôt canadien que québécois. Il différait de celui de Sir Wilfrid Laurier qui désirait faire du Canada une nation indépendante dans l'orbite des pays autonomes de l'empire britannique, alors que le député de Labelle préconisait la même doctrine, mais hors des cadres de l'empire.

Au cours de l'automne 1906, un jeune homme qui passa dans le firmament politique comme un simple météore, du nom de Robitaille, se faisait élire dans un comté de la banlieue de Québec. Olivar Asselin, le directeur du *Nationaliste*, qui combattait aux côtés de Bourassa contre Sir Wilfrid Laurier, considéra cette victoire comme un triomphe des idées nationalistes; elle n'était, en réalité, qu'une protestation contre la méthode anti-démocratique employée pour forcer la candidature d'un homme riche à la convention libérale. Quoi qu'il en soit, M. Bourassa fut surpris d'entendre son compagnon d'armes entonner un hymne célébrant l'avènement du parti nationaliste dans la province de Québec et la première victoire du député de Labelle en tant que chef des chauvins canadiens-français. Cette consécration ne lui fut pas agréable; le vingt-trois octobre 1906, il déclarait: « Si le parti nationaliste est né, je m'en consolerais ». Bourassa prévoyait, sans aucun doute, à quelles extrémités, diamétralement opposées à ses propres conceptions sur la liberté des opinions individuelles et sur le véritable esprit canadien, le

conduirait ce parti qui ne pouvait prendre racine dans notre province sans être dominé par les intransigeants en religion et les fanatiques sur la question de race. Il eut tort de trop s'approcher de sa sphère d'attraction; ainsi que la limaille dans le champ magnétique d'un aimant, il fut entraîné par une force irrésistible qui l'immobilisa comme s'il eût été soudé à la masse. Il était irrémédiablement perdu pour la grande tâche qu'il aurait pu accomplir en faveur des siens comme Canadien de descendance française et comme Canadien, tout court. Il fit l'œuvre des patriotards endormeurs travaillant à la ségrégation des nôtres. Pendant de nombreuses années il fut leur idole, mais le jour où l'ancien Bourassa osa élever la voix, comme jadis, à l'encontre des idées de ceux qui s'en étaient servi pendant plusieurs décennies afin de consolider leur pouvoir politico-religieux sur la province, il reçut sa récompense sous la forme d'une admonestation publique de la part du primat de son Église.

Cette semonce lui fut servie par le Cardinal Villeneuve; qui la rédigea à son archevêché. Elle est datée du sept août 1944 et elle fut publiée trois jours plus tard dans la *Semaine religieuse* de Québec. Elle se lisait comme suit:

« Communiqué de son Eminence

« A propos de M. Henri Bourassa.

« Dans son dernier discours à Montréal, M. Henri Bourassa » a cru devoir, à son usage, jouer de son refrain coutumier contre » les Evêques. On pourrait se contenter d'en sourire. Mais à cause » des jeunes qui l'entendent, cette liberté qu'il se donne périodiquement de conter leur fait aux Evêques oblige à déclarer qu'il n'est » ni Pontife ni Docteur autorisé dans l'Église. On a toujours observé » qu'il entend mieux un Pape lointain, sinon mort, que les Evêques » vivants et qui le gênent. Malgré ses protestations et ses leçons de » respect envers la hiérarchie, il prend toute occasion de traiter les » Evêques de haut, et donne publiquement de scandaleux exemples » d'outrecuidance et d'irrespect envers les autorités ecclésiastiques.

« L'histoire lui reconnaîtra d'incontestables qualités et d'heureux services publics. Mais, sans juger pour le moment ses thèses doctrinales ou historiques, elle ne confirmera point sa prétention de théologien laïc. Elle ne le posera pas en fils respectueux et docile de l'épiscopat. Il est temps qu'on fasse cesser là-dessus toute équivoque. La jeunesse vraiment catholique doit le savoir ».

J. M. Rodrigue Cardinal Villeneuve o.m.i.
Archevêque de Québec

Archevêché de Québec, le 7 août 1944

L'assemblée du chef nationaliste, tenue quelque six mois avant mon élection municipale de janvier 1907, redonna du courage à mes adversaires: elle était de nature à diviser le parti libéral sur l'appui duquel je comptais dans le quartier Trois. Ils répandirent le bruit que je changerais de circonscription électorale afin d'éviter une défaite, et que je poserais ma candidature dans le quartier Deux, où je trouverais plus d'électeurs de la classe des guenilleux du Marché-à-Foin au milieu desquels j'étais né.

Cette rumeur, destinée à faire croire que je n'étais pas assuré de ma réélection, fut publiée dans *La Presse*; je m'empressai de la contredire dans mon journal. Je n'avais nullement l'intention d'abandonner mon quartier ni de renier la classe des pauvres gens où je comptais la plupart de mes amis les plus dévoués.

Je continuais à la défendre, aussi bien à l'Hôtel de Ville que dans mon journal. Bien que je ne fusse pas au sommet de l'échelle sociale, je ne pouvais oublier que c'était cette classe qui m'avait permis d'accéder au poste de conseiller municipal. S'il se rencontre dans les classes privilégiées des gens dévoués à l'intérêt public, des hommes de caractère prêts à sacrifier leur temps et à payer de leurs personnes pour améliorer le sort de la communauté, les pauvres comptent parmi eux nombre de citoyens qui pourraient être cités en exemple pour leur courage et leur dévouement à la cause publique.

V

Preliminaires d'une élection mémorable

Pendant que les Chevaliers étaient à la recherche d'un candidat chez les libéraux authentiques, nos clubs organisaient notre front d'attaque pour l'élection. Nous avions cinq candidats à mettre en lice. Dans le quartier Un, le vieux libéral-conservateur qui, au conseil, votait le plus souvent avec nous, s'étant retiré de la lutte, notre candidat, Ulric Robert, fut élu par acclamation. Soulignons, ici, que ce quartier, qu'on appelait celui des pauvres gens, était notre forteresse. Dans le quartier Deux, mon excellent ami Joseph Huette, n'eut pas non plus d'opposant. Dans le quartier Trois, il était entendu que je me présentais. Dans le quartier Quatre, Adéard Charpentier, un conseiller sympathique à nos idées, était lui aussi réélu par acclamation. Dans le quartier Cinq, le château fort des cléricaux, un de nos chefs ouvriers, qui avait réussi à se faire élire cinq ans durant, demeura sur les rangs. Le jour de la mise en nomination, nous avions un porte-drapeau dans chaque quartier et trois d'entre eux étaient élus sans opposition. De toute évidence, nos adversaires avaient décidé de concentrer la bataille contre moi et contre M. Messier, notre candidat qui se présentait dans leur propre forteresse.

Après plusieurs démarches, ils avaient fini par trouver un libéral qui accepta de me faire la lutte, M. Poirier, un manufacturier de vêtements. Il était l'associé de l'organisateur du parti conservateur du comté, M. Aimé Amyot. Mon opposant était un brave homme, respecté par tous ses concitoyens, mais il n'appartenait pas à la vieille phalange libérale; ayant l'appui de l'élément conservateur et cléricale de mon quartier, et comptant sur l'influence du groupe politico-religieux de notre clergé local, il représentait un adversaire redoutable.

Aucun candidat ne pouvait être admis sur les rangs à moins que son agent d'élection ne produisît au préalable une liste d'au moins dix proposeurs. Je constatai avec plaisir que la mienne portait quarante-deux signatures des propriétaires les plus importants des trois arrondissements de mon district électoral; parmi ces noms se trouvaient ceux de M. Dessaulles, un ancien maire de la ville, du maire Saint-Jacques, qui m'avait mis au monde il y avait vingt-cinq ans, des deux députés du comté, MM. Aimé Beauparlant et Joseph Morin, de plusieurs marchands ainsi que des manufacturiers et des chefs ouvriers. Je ne pouvais espérer davantage. La campagne que les Chevaliers de Colomb et les cléricaux avaient menée en sourdine ne paraissait pas avoir eu beaucoup de succès ni avoir entamé le bloc des libéraux d'idées, car sur ma liste de proposeurs, je relevai les noms de libéraux-conservateurs demeurés fidèles à leurs principes plutôt qu'à leurs chefs.

Nos réformes ne devaient pas se borner au domaine municipal proprement dit. En vertu des lois générales de la province, l'administration des écoles ne relève pas du conseil municipal. Elle est sous la juridiction d'une commission de cinq membres élus par le vote populaire; ses pouvoirs se bornent pratiquement au prélèvement des impôts, à l'engagement du personnel enseignant et au paiement des dépenses courantes ou extraordinaires. Les écoles sont en réalité des institutions paroissiales et la domination du clergé sur l'enseignement primaire est aussi absolue qu'elle l'est dans le domaine des études secondaires. Dans une petite ville comme Saint-Hyacinthe, nous maintenions deux commissions scolaires. Notre municipalité comprenait anciennement deux grandes paroisses. Deux corps administratifs existaient alors pour conserver le caractère paroissial de l'instruction publique. Les réformistes tentèrent à plusieurs reprises de les unir; ce fut peine perdue. Le seul effet qu'obtint leur campagne fut d'empêcher plus tard la création d'une nouvelle commission scolaire, chaque fois qu'il se constituait une nouvelle paroisse dans la ville. Nous en comptons maintenant cinq et

nous sommes restés avec deux commissions. C'est probablement le ridicule, mis au grand jour par les discours des progressistes, qui a tué la création de nouvelles commissions.

Nous menions de front la lutte pour une meilleure administration municipale et l'amélioration de nos écoles. Dans la province, le premier champion de la réforme scolaire, au début du siècle, fut incontestablement Godefroy Langlois, alors député de Saint-Louis. Notre club de la Prévoyance l'invita à prononcer une conférence sur l'instruction publique; l'emprise que notre mouvement prenait sur la masse nous fut démontrée par l'assistance nombreuse qui avait envahi la salle de l'Hôtel de Ville et par la présence sur l'estrade d'honneur de nombreux notables de la ville. Le maire, les deux députés, les échevins sympathiques à notre cause, plusieurs de nos grands industriels et la plupart de nos chefs ouvriers entouraient l'orateur à cette assemblée du treize mai 1906. Le maire Saint-Jacques avait accepté avec empressement de présenter le conférencier dont la causerie porta sur la nécessité de créer un ministère de l'Instruction publique, sur l'uniformité des livres, la gratuité scolaire et l'instruction obligatoire. Le député Beauparlant prononça quelques mots pour signaler l'importance de la question et, à l'issue de la réunion, je remerciai M. Langlois qui avait bien voulu parler dans mon quartier.

Les réformes éducationnelles que nous recommandions comprenaient l'uniformité des livres dans les écoles de la ville, la création d'une commission unique et la perception des taxes scolaires par le trésorier municipal pour épargner des dépenses en double et éviter aux contribuables les ennuis d'avoir à se rendre à deux bureaux différents pour acquitter leurs impôts de même nature. Ces améliorations, se bornant à des mesures administratives tendant à économiser de l'argent aux contribuables et ne pouvant être attaquées au point de vue religieux, étaient bien vues des électeurs et les incitaient à favoriser les candidats du groupe qui aurait le courage de les décréter. En fait, lorsque M. Casavant, qui appuyait

généralement nos réformes, devint président de la grande commission scolaire, il édicta l'uniformité des livres. Plus tard, la perception unique des impôts municipaux et scolaires fut aussi mise en vigueur dans le territoire des deux commissions.

Quand la lutte s'engagea, au début de janvier, dans les deux circonscriptions que les cléricaux avaient décidé de nous enlever, les listes proposant les candidats établirent clairement que la bataille décisive du sort des réformistes se livrerait entre les anciens libéraux à idées larges, aidés de conservateurs de l'école de Cartier, et l'amalgame des vieux bleus et des libéraux cléricaux, sous la haute direction du Docteur Ostiguy, le chef des Chevaliers de Colomb. Vers la fin de décembre, la *Tribune* rééditait la fausse nouvelle, que je redoutais tellement le verdict des électeurs du quartier Trois que mes aviseurs feraient des instances pour engager mon ami Joseph Huette à ne pas se représenter comme candidat dans le quartier Deux pour m'y laisser le champ libre. C'était le seul moyen, ajoutait-elle, de m'assurer une circonscription dans laquelle je pourrais être réélu.

Je ne redoutais pas la bataille et je répondis à M. Denis, redevenu l'éditeur-proprétaire de la feuille rivale, qu'il était un bien mauvais juge pour interpréter les intentions des électeurs du quartier Trois; deux fois déjà il avait posé sa candidature dans cette circonscription, et chaque fois il avait été battu. Je terminais ma réplique à l'adresse de M. Denis, par les deux paragraphes suivants:

« M. Poirier, avant d'accorder son consentement, se convaincra peut-être qu'on veut utiliser sa personne pour exercer de mesquines vengeances et servir de bas intérêts.

« S'il y a lutte, nous promettons une chose aux électeurs: nous démasquerons les hypocrites qui veulent se cacher derrière un citoyen honnête pour assouvir leurs petites rancunes contre une personne qui n'a jamais voulu s'abaisser à leur rang. »

Le trois janvier, je convoquais les électeurs de mon quartier pour leur rendre compte de l'exercice de mon mandat. Après avoir

prononcé mon discours, on me présenta la liste des citoyens qui me priaient d'accepter la candidature à l'échevinage pour un nouveau terme. Et j'acceptais officiellement.

M. Poirier ne fit connaître sa décision qu'à la dernière minute. Le lundi, sept janvier, le secrétaire de l'élection proclamait nos candidats dans les quartiers Un, Deux et Quatre élus sans opposition. Dans les quartiers Trois et Cinq devaient se tenir les élections municipales les plus retentissantes que j'aie connues au cours de ma longue carrière publique.

Dans ces deux quartiers, les réactionnaires avaient réussi à trouver dans les rangs du parti libéral, deux cléricaux qui, espéraient-ils, parviendraient à me déloger du conseil, moi et mon partisan, le chef ouvrier Ptolémée Messier. La lutte eut le même caractère dans les deux circonscriptions et elle fut conduite par les mêmes groupes; cette lutte fut celle du progrès contre la routine qui caractérisait notre domaine économique, et celle des idées larges contre les idées étroites dans la sphère intellectuelle. La plupart de ceux parmi nos chefs qui devaient se ranger du côté de Bourassa sur le terrain provincial et fédéral se trouvaient dans le camp de nos adversaires.

Les points culminants de la campagne oratoire furent deux assemblées au cours desquelles chacun des partis fut invité à présenter son programme. Le peuple aime entendre et voir les orateurs plaider leur cause. Ces réunions, qui attirent toujours des foules considérables, sont d'autant plus intéressantes que la joute oratoire a lieu en présence des deux candidats en lice. Ces assemblées contradictoires de l'élection de 1907 furent des plus mouvementées.

La première fut convoquée par M. Poirier. Elle fut tenue dans la salle du Marché-centre. Je m'y rendis avec mes amis, pour y défendre mon attitude au conseil municipal. Les aviseurs de mon adversaire crurent me tendre un piège en m'invitant à ouvrir moi-même la discussion sur mes activités publiques. Mais ce fut M. Poirier qui prit le premier la parole. Comme il n'avait aucune disposi-

tion pour l'art oratoire, il se contenta de remercier ceux qui l'avaient prié de poser sa candidature et il promit de faire son devoir s'il était élu. Il n'occupa la tribune que durant trois minutes. Je me levai à mon tour, mais ce fut pour déclarer que j'étais venu à l'assemblée pour connaître ce que l'on pouvait me reprocher à l'hôtel de ville, puisqu'on me faisait de l'opposition. J'ajoutai que mon adversaire n'ayant formulé aucune accusation contre moi, je n'avais donc rien à dire. Je repris mon siège, aux applaudissements de l'auditoire qui avait compris ma tactique. Je ne commis pas l'erreur de m'attaquer à M. Poirier, qui n'avait pas de passé public et qui n'était, en somme, que le paravent de la clique Ostiguy et des cléricaux. L'avocat Fontaine, l'échevin Casavant et l'avocat Lussier parlèrent en faveur de mon adversaire. Joseph Bissonnette, le marchand-tailleur, et l'avocat Emile Marin, leur répondirent. Après le discours de M. Casavant, j'avais prononcé quelques mots, question de rétablir certains faits. Croyant que je n'avais plus rien à dire, les orateurs de M. Poirier crurent que l'avocat Emile Marin en profiterait pour employer le temps qui restait à notre disposition. Aussi, quel ne fut pas leur étonnement de me voir revenir à la tribune, alors que M. Marin n'avait prononcé que quelques phrases. Mes premières paroles furent pour déclarer à l'auditoire que, puisque ni mon adversaire ni les défenseurs de sa cause n'avaient osé porter d'accusations contre moi, comme on devait le faire suivant la rumeur qu'on avait laissée circuler dans Saint-Hyacinthe, j'allais moi-même en porter contre eux et dans leur propre assemblée.

Pendant quarante-cinq minutes, je tirai à bout portant sur l'avocat Fontaine, sur l'échevin Lussier, sur le Docteur Ostiguy et leurs acolytes pour démontrer que c'était soit l'intérêt personnel, soit le fanatisme politique ou religieux qui les dressaient contre moi; je ne fus pas tendre pour les Chevaliers de Colomb qui, sous prétexte de défendre la religion que, d'ailleurs, personne n'attaquait, n'étaient qu'une organisation politique mise au service des exploiters des corps publics et des réactionnaires dont le but ultime était

de tenir le peuple dans l'ignorance. Comme je m'adressais à une assemblée convoquée par mes adversaires, on aurait pu croire que la foule me ferait un mauvais parti, mais ce fut le contraire qui se produisit. Surpris par le feu et l'ardeur de mes attaques, les partisans de M. Poirier demeurèrent figés sur leurs sièges. Quant aux nôtres, bien que peu nombreux, du fait que nous prenions part à une assemblée convoquée par les cléricaux, ils donnaient l'impression de constituer la majorité de l'assistance.

VI

Prise du pouvoir municipal

J'annonçai pour le dimanche suivant une réunion dans la même salle et j'invitai nos adversaires à y prendre part. Ne pouvant décemment refuser cette invitation, ils acceptèrent et se firent rosser encore plus qu'à la première rencontre. Notre succès fut à ce point éclatant que le *Courrier* dut admettre que, « pour le commun des mortels, il était vrai que les deux assemblées avaient été un triomphe pour notre parti ». Il voulait dire par là que les orateurs de M. Poirier avaient raison contre nous, mais que la majorité des électeurs n'étaient pas assez intelligents pour les comprendre. C'était, après tout, une façon de se consoler de la veste qu'ils avaient ramassée, eux qui représentaient le parti des purs.

Ces succès donnèrent un regain d'énergie à nos partisans, et ils se mirent avec ardeur au travail en vue de pallier les calomnies que l'on répandait à mon sujet, et de faire échec aux appels de préjugés auxquels avaient recours les agents de nos adversaires, dont quelques-uns se recrutaient dans le monde ecclésiastique. L'argent, le whiskey, le terrorisme et le chantage, tout fut mis en œuvre pour détruire le petit-fils du porteur d'eau, le *Quétenne* du Marché-à-Foin.

Malgré l'âpreté de la lutte et les attaques perfides dont j'étais l'objet, mes amis demeuraient confiants dans l'issue de la campagne.

Ils ne négligèrent rien, cependant, car ils désiraient vivement que notre victoire fût complète et définitive. Pour s'assurer les votes de ceux qui d'ordinaire se rangent du côté de la majorité, un organisateur des purs offrit, vers les onze heures de l'avant-midi, le jour même de la votation, de parier quinze cents dollars que j'allais être défait. Il escomptait évidemment qu'il me serait impossible de trouver, parmi mes amis, quelqu'un ayant suffisamment confiance dans mon succès pour couvrir cette somme, laquelle représentait à cette époque, une valeur de sept mille cinq cents dollars d'aujourd'hui. M. Eusèbe Morin, qui avait de la fortune, vint à ma rescousse en acceptant le pari. Mais, l'agent des cléricaux se déroba et sa bravade n'eut d'autre effet que celui de servir notre cause. Par contre elle inspira à mes partisans une confiance exagérée; certains d'entre eux furent induits à engager des sommes dans une gageure qui s'avéra très aléatoire.

Le parieur des cléricaux réapparut avec une deuxième proposition. L'heure avançait et le nombre de personnes qui n'avaient pas encore enregistré leur vote diminuait considérablement. Les paris ne pouvaient plus influencer le résultat final. Nos adversaires, tout en concédant notre victoire, offraient de parier quinze cents dollars que ma majorité n'atteindrait pas douze voix. Nos pointeurs de listes électorales, eux, escomptaient une majorité de quinze. Un de mes amis personnels, propriétaire d'un petit atelier de ferblanterie, prétendit que, tous les votes n'ayant pas encore été déposés et les retardataires ayant l'habitude de se ranger du côté du parti qui semblait devoir l'emporter, il fallait relever le pari si l'on voulait s'assurer leurs suffrages. Bien qu'il ne fût pas riche, il était prêt à déposer mille dollars si je fournissais les autres cinq cents pour compléter la somme. J'acceptai la proposition et, aux applaudissements de nos partisans réunis dans la salle des délibérations du conseil, qui servait d'antichambre à la pièce où on enregistrait les votes, il déposa les quinze cents dollars. La nouvelle de notre gageure était à peine connue que des amis insistèrent pour obtenir des

quotes-parts dans les cinq cents dollars que j'avais fournis. On considérait comme une faveur la cession de mes intérêts dans ce pari comportant un certain risque, la majorité obtenue aux élections précédentes dans ma circonscription ayant toujours varié en faveur d'un parti ou d'un autre.

A cinq heures, on procéda au comptage des bulletins. La salle était comble et une foule considérable de curieux se massait sur la place du Marché et attendait le résultat de l'élection. L'officier-rapporteur me déclara vainqueur; j'avais obtenu neuf voix de plus que mon adversaire. J'avais gagné l'élection, mais mes amis avaient perdu leur argent.

Ordinairement, la nouvelle d'une victoire remportée après une campagne mouvementée, est accueillie par une explosion de joie chez les vainqueurs, mais il n'en fut pas ainsi, le sept janvier 1907. La perte des quinze cents dollars jeta un froid glacial dans la salle. Mais ce refroidissement fut de courte durée. Quand chacun eut compris la portée de l'élection, l'importance des ennemis que nous venions de vaincre et le péril auquel nous avions échappé, la détente se produisit et un véritable délire s'empara de la foule.

Je fus porté en triomphe jusqu'à l'Hôtel du Canada où, du haut d'un balcon, je remerciai les électeurs pour m'avoir témoigné leur confiance, une fois de plus. Je les remerciai également au nom des quatre autres échevins qui venaient d'être élus. Notre chef ouvrier, Ptolémée Messier ayant été élu dans le quartier Cinq, nous nous trouvions avoir remporté cinq sièges sur cinq; notre parti prenait définitivement le pouvoir à l'hôtel de ville, les conservateurs et les cléricaux ayant été écrasés dans tous les quartiers.

La démonstration qui eut lieu ce soir-là devait clore dignement une journée aussi importante. Les journaux furent unanimes à reconnaître qu'elle avait été la plus enthousiaste de toutes celles qui, jusqu'ici, avaient couronné une élection municipale. La fanfare Philharmonique, un de nos corps de musique les plus réputés de la province, participa à la fête. Un millier de personnes se formèrent

CHAPITRE SEPTIÈME
NOUVEAUX HORIZONS

I

"Dura lex sed lex"

Un gouvernement, s'il veut être efficace, doit administrer la chose publique de façon irréprochable. Le régime démocratique n'échappe pas à cette règle. Les officiers d'une municipalité ou d'un Etat sont, de par la nature même de leurs fonctions, les aviseurs de ceux qui décrètent les lois et décident des cas particuliers; on ne peut s'attendre à recevoir de sages et prudents conseils de la part de gens malhonnêtes.

Il m'était pénible de débiter avec la nouvelle administration en sévissant contre un fonctionnaire qui avait à son actif quelques années de service. Au cours de la lutte électorale il n'avait pas été question d'instituer des enquêtes soit contre d'anciens conseillers, soit contre ceux qui remplissaient une fonction quelconque à l'hôtel de ville. L'honnêteté des uns et des autres n'avait pas été mise en doute, et nous nous étions strictement bornés à préconiser des réformes. N'eût été l'intervention du chef de police au cours de l'élection, ingérence qui avait éveillé mon attention, il aurait probablement eu le temps de sauver sa tête en remboursant, à notre insu, les deniers qu'il avait soutirés à la caisse municipale.

Cette tâche m'était d'autant plus pénible que l'incriminé, en tant que chef des pompiers s'était révélé un homme supérieur. Il était d'une bravoure à toute épreuve et possédait, par surcroît, un jugement sûr. Nonobstant ses qualités, le devoir me commandait de sévir, car il ne pouvait être question de maintenir en fonctions un employé supérieur accusé de péculat.

Le lendemain de la première séance du nouveau conseil, je fis, avec la collaboration d'un comptable de la trésorerie municipale, un examen rapide des livres saisis la veille au soir. Nous nous rendîmes compte que le chef de police avait converti à son usage personnel, plusieurs sommes d'argent qu'il avait perçues pour la cité. Je le convoquai au bureau du greffier, et il admit avoir détourné les sommes indiquées sur la liste que le comptable avait dressée. Je lui demandai s'il désirait que nous fassions une enquête avant de prendre les mesures qui s'imposaient; il répondit qu'il préférerait éviter des procédures inutiles et qu'il nous ferait parvenir sa démission.

Cette démission fut soumise au conseil, le premier février 1907. La nouvelle s'étant répandue que le chef de police était dans de mauvais draps, la salle de délibérations était pleine à craquer. Le président du comité de police proposa que la démission du chef fût refusée, le cas étant trop grave pour qu'il lui fût permis de s'en tirer à si bon compte. Cet échevin voulait ainsi que l'on sache bien que ce n'était pas par vengeance politique que le chef perdait sa situation. J'appuyai la motion et elle fut adoptée à l'unanimité. Je présentai ensuite une résolution décrétant la destitution du défalcataire et la vérification complète de ses livres afin d'établir la somme exacte dont il était redevable à la ville et que nous puissions, le cas échéant, produire une réclamation en justice. Les trois échevins appartenant au groupe des Chevaliers de Colomb, nos adversaires, pour ne point voter le renvoi du coupable prétextèrent qu'il était injuste, même s'il avait déjà reconnu sa culpabilité et refusé l'enquête qu'on lui proposait, de le démettre de ses fonctions sans lui donner l'opportunité de se défendre. Ce pauvre plaidoyer prouvait que le défalcataire était un membre du conseil local des Chevaliers et qu'il devait cette marque de sympathie à leur esprit de solidarité.

La destitution du chef de police fut votée par sept voix contre trois. Le mois suivant, cet ancien fonctionnaire acceptait l'humble emploi de gardien de salles chez les Chevaliers, ce qui nous con-

firma dans l'opinion qu'il était bel et bien un des membres de cette organisation secrète. Grâce à son influence, il réussit, quelques années plus tard, à obtenir le poste de chef des pompiers de deux villes importantes de la province, charge qu'il perdit de nouveau pour forfaiture dans l'exercice de ses fonctions. C'est la dernière fois qu'on entendit parler de lui dans notre région.

Si, à cette époque, le travail des Chevaliers de Colomb était désavoué dans notre ville, ainsi que chez les Franco-Américains habitant l'est des Etats-Unis, des prêtres de langue anglaise n'avaient pas une meilleure opinion d'eux. *La Presse*, de Montréal, dans sa livraison du vingt février 1907, sous la rubrique: « Les sociétés défendues » publiait que l'abbé Sullivan, curé de la paroisse irlandaise de la ville de Marlboro, avait condamné, du haut de la chaire, le dimanche précédent, les Knights of Columbus, les Hibernians et les Clubs de Dames. Cet abbé avait affirmé que personne ne bénéficiait de ces sociétés. Je n'étais donc pas le seul à croire que par le fait de mêler la religion aux affaires qui lui étaient étrangères, et de s'en servir pour des fins équivoques, on risquait de lui être nuisible. *La Tribune* de Woonsocket, dans l'Etat de Rhode-Island, terminait un de ses articles par la phrase suivante: « Cette franc-maçonnerie catholique (Les Chevaliers de Colomb) qui s'attribue le titre de *bras droit de l'Eglise en Amérique*, jouera de mauvais tours à la cause qu'elle veut défendre. »

II

Le sénateur Dessaulles

Un des plus ardents champions de la non-intervention religieuse en politique a été sans contredit M. Casimir-Georges Dessaulles. Il fut, à Saint-Hyacinthe, l'un des principaux artisans du progrès économique et intellectuel. Il était notre plus grand pro-

priétaire, ayant hérité de son père, le seigneur Jean Dessaulles, et de sa mère, Mme Rosalie Papineau, sœur de Louis-Joseph Papineau, les biens seigneuriaux sur lesquels se trouvait bâtie une bonne partie de Saint-Hyacinthe. Son esprit charitable, son urbanité et son intégrité étaient proverbiales, et il ne comptait pas d'ennemis personnels. Le gouvernement d'Ottawa, sur la recommandation du député Beauparlant et avec l'assentiment de sir Wilfrid Laurier, qui était un de ses vieux amis, créa M. Dessaulles sénateur en remplacement de feu M. Hingston, pour représenter la division Rougemont dans laquelle était compris le comté de Saint-Hyacinthe. On ne pouvait faire un meilleur choix et il n'y eut, dans notre division sénatoriale, qu'une voix discordante; celle d'un politicien d'un village voisin qui aspirait à recueillir la succession de M. Hingston. L'unique raison qu'il invoqua pour désapprouver la nomination de M. Dessaulles, était son âge avancé. Le nouveau sénateur allait avoir quatre-vingts ans, six mois après son admission au Sénat. Ironie du sort: celui qui lui reprochait son grand âge mourut plusieurs années avant lui. Le sénateur Dessaulles décéda en 1930, à l'âge de 103 ans, après avoir occupé son fauteuil, à la Chambre Haute, pendant plus d'un quart de siècle. Il avait donc survécu à tous ceux qui, en 1907, eussent pu prétendre au poste dont l'avait honoré le gouvernement du pays.

Henri Bourassa était un arrière-cousin par alliance de M. Dessaulles. En 1897, quand ce dernier brigua, à la suite de la mort de l'avocat Saint-Jacques, les suffrages des électeurs de notre comté, Bourassa vint parler en sa faveur. Je note ce fait pour démontrer que si M. Bourassa a joui, pendant quelque temps, d'une certaine popularité parmi les libéraux de notre comté, c'est parce que, au début de sa carrière, il manifestait ouvertement des principes politiques diamétralement opposés à ceux qui, plus tard, lui attirèrent la sympathie et la popularité chez les pires ennemis du libéralisme. M. Dessaulles s'inspirait indiscutablement des opinions politiques de Louis-Joseph Papineau, le grand-père du député de Labelle, et

il n'avait jamais caché ses opinions. M. Bourassa les connaissait et les partageait. D'ailleurs, M. Dessaulles n'aurait jamais accepté que l'on parlât en sa faveur s'il en eut été autrement. Franc comme l'épée du roi, il n'aurait pas toléré qu'un flagorneur des masses, dont le premier souci est de faire appel aux préjugés de race et de religion, vienne l'aider à se faire élire dans son comté.

M. Dessaulles ne craignait pas d'afficher ses idées au grand jour. Elles étaient celles du parti libéral du temps, non seulement à Saint-Hyacinthe et dans la province, mais à travers tout le pays. Aussi, les libéraux offrirent un banquet au nouveau sénateur et c'est moi qui fus chargé, à titre de secrétaire d'un comité composé des chefs du parti, d'organiser la fête. Le dîner eut lieu dans la salle des bazars de l'Hôtel-Dieu. Tous les notables de Saint-Hyacinthe, ainsi qu'un grand nombre de chefs libéraux d'autres villes avaient pris place à la table d'honneur pour rendre hommage à l'une des gloires de notre région et à un protagoniste de l'idée libérale dans notre province.

Bien que nous fussions à la veille d'une élection, le sénateur Dessaulles énonça, une fois de plus, ses principes en politique. Après avoir remercié ses amis et rappelé combien il était attaché à sa ville natale, il poursuivit son discours en ces termes:

« Mon âge m'autorise, messieurs, à vous parler du passé. Mes » convictions politiques remontent à la période pour ainsi dire héroï- » que de l'histoire du parti libéral. Pendant toute la durée du gou- » vernement de l'Union du Haut et du Bas-Canada, les libéraux » n'ont été que rarement au pouvoir. Quelques-uns seulement » réussissaient à se faire élire au parlement; de ce nombre étaient » l'honorable Louis-Joseph Papineau, Joseph Papin, Jean-Baptiste » Eric Dorion, surnommé « l'enfant terrible », Labrèche Viger, » Charles Laberge, Antoine-Aimé Dorion, Daoust de Beauharnois, » Ménéippe Prévost. Les luttes électorales de ce temps étaient rudes; » les plus âpres d'aujourd'hui semblent bien pacifiques à côté de

» celles de cette époque. Toutes les influences paraissaient bonnes
» pour combattre les libéraux.

« Le mot religion était une grande force que l'on employait
» contre eux, et Dieu sait quel abus hypocrite on en faisait. Le parti
» conservateur s'était revêtu d'un habit de sainteté; il détenait le
» monopole de la vertu, du bien, des bons principes. Il avait à son
» service des foudres et des menaces qui sont maintenant hors
» d'usage.

« Le peuple a fini par comprendre, quoiqu'il y ait mis beaucoup
» de temps, que ce ne sont pas ceux qui crient: Seigneur! Seigneur!
» le plus fort, qui verront le royaume des cieus.

« Les principes politiques qui ont résisté et survécu à toutes
» ces tempêtes sont nécessairement solides. Je puis passer pour libéral
» intransigent, mais c'est le cas de dire avec Alexandre Dumas:
» *Les opinions sont comme des clous; plus on tape dessus, plus elles*
» *s'enfoncent* ».

Le banquet était présidé par le maire Saint-Jacques. Les discours furent prononcés par le sénateur Béique, le sénateur Cloran, nos députés Aimé Beuparant et Joseph Morin; le ministre de l'Agriculture, M. Jules Allard; le député de l'Assomption, M. L. J. Gauthier; le député de Vaudreuil, M. Gustave Boyer; M. Napoléon Garceau, maire de Drummondville, et le Docteur Ernest Choquet, de Saint-Hilaire. On m'avait demandé de proposer, au nom des jeunes, la santé du parti libéral et j'en profitai pour parler de l'œuvre que ce parti se proposait d'accomplir dans le domaine de l'instruction des masses populaires.

On remarqua aux tables l'absence de quelques chefs libéraux qui appuyaient le mouvement nationaliste dont Bourassa était la figure dominante, quoiqu'il refusât d'en assumer ouvertement la paternité et la direction. L'atmosphère était chargée d'électricité. On alla même jusqu'à annoncer pour l'automne des élections provinciales qui, normalement, ne devaient être déclanchées qu'en 1909.

III

Début des réformes

La plupart des jeunes gens de grand talent prônaient l'amélioration de nos écoles. Henri Bourassa, Armand Lavergne et Olivar Asselin restaient des protagonistes de la doctrine chère aux libéraux d'avant 1897. A l'instigation des cléricaux ces chefs de file refusaient d'admettre qu'il y avait, parmi nos compatriotes de langue anglaise, des Canadiens de cœur et d'esprit qui réclamaient plus d'indépendance du gouvernement de Londres. Nous assistions à la répétition des mêmes arguments invoqués pendant la rébellion de 1837-1838 en faveur d'un gouvernement responsable. Aux Canadiens d'origine française s'étaient joints William Lyon Mackenzie et ses partisans de langue anglaise. Je me souviens qu'en 1907, W. D. Lighthall, de Westmount, un Conseiller du Roi, écrivait un article dans le *Canadian Magazine* pour demander que le gouverneur général du Canada soit élu par le peuple canadien et non choisi par le gouvernement impérial. Il y a de cela plus de quarante ans. Depuis, le Canada a fait beaucoup de chemin vers son autonomie, mais nous n'avons pas encore obtenu la réforme recommandée par l'ancien maire de Westmount.¹ Espérons que, malgré son âge avancé, il vivra assez longtemps pour voir la réalisation de son désir exprimé au début du siècle.

Le chemin que nous avons parcouru vers notre indépendance, ce ne sont pas les alliés d'Henri Bourassa qui nous l'ont tracé; leurs efforts ont toujours tendu, comme tel est le cas encore aujourd'hui, à diminuer l'influence du gouvernement fédéral. Ce n'est pas en affaiblissant le rôle du parlement canadien qu'on peut espérer faire du Canada indépendant une nation puissante dans le Common-

(1) Depuis que ces Mémoires ont été écrits, un Canadien M. Vincent Massey, a été gouverneur général du Canada, de 1952 à 1959. Un autre Canadien, le major-général Georges P. Vanier, lui a succédé, le 15 septembre 1959.

wealth britannique. Notre groupe séparatiste traite le gouvernement fédéral comme l'ennemi numéro Un de la province de Québec.

Le grand tort d'Henri Bourassa, ce fut de s'être laissé entraîner dans la lutte de race, ou, du moins, de chercher à en profiter en laissant carte blanche à ses acolytes qui n'hésitèrent pas à avoir recours aux appels démagogiques qui jadis répugnaient tant au seigneur de Montebello, ce petit-fils de grand patriote L.-J. Papineau. Le jeu des réactionnaires était clair: créer la division entre *Canadiens* d'origine française et leurs compatriotes de langue anglaise afin de conserver leur domination sur les institutions temporelles dans le Québec. Bourassa, Asselin et Lavergne tombèrent dans le panneau. Ils ne furent malheureusement pas les seuls. Combien de citoyens aux idées larges sur la question religieuse sont restés, sans s'en apercevoir, des fanatiques sur la question de race? Et ce, dans les deux camps. C'est grâce à cette division entre Canadiens de langue française et de langue anglaise que nous devons nous, Canadiens français, le retard dans notre développement éducationnel et, par suite, dans notre domaine économique. C'est à ce manque de collaboration entre les dirigeants des deux groupes ethniques du pays qu'il faut attribuer la mésentente qui existe encore, quoique à un moindre degré, entre les Canadiens d'origine diverse.

Le désaccord entre Sir Wilfrid Laurier, un des premiers champions de la bonne entente entre les races, et Henri Bourassa, un intransigeant sur la question de la non-intervention du Canada dans les affaires de l'Empire, date de la guerre du Transvaal, en 1899. La lutte qu'il engagea à cette époque contre le chef du parti libéral le jeta dans le camp des ennemis de tout ce qu'il y avait de britannique dans notre pays.

En 1897, Bourassa avait épousé la cause de Félix-Gabriel Marchand, le premier ministre libéral de la province, dont le programme contenait, comme article principal, la réforme scolaire, et qui fit adopter par la législature la création d'un ministère de l'instruction publique responsable. Dès 1902, Monsieur H. Bourassa, parlant au

Monument National devant un auditoire composé de ses nouveaux admirateurs, se prononçait contre le programme de nos écoles rurales, parce que les matières qu'on y enseignait étaient trop avancées pour les habitants de la campagne. A cette assemblée tenue le vingt-sept avril, le député de Labelle s'était exprimé ainsi:

« Dans nos campagnes, surtout, on devrait réduire les études » aux matières essentielles. Il est inutile et dommageable de garder » trop longtemps à l'école l'enfant qui devra continuer de vivre du » travail des champs. »

Le tempérament de l'aristocrate prenait le dessus sur celui du plébéien. L'obscurantisme de ses nouveaux alliés étouffait chez lui le libéralisme réchauffé par ses anciens compagnons d'armes. Bourassa devenait le seul chef qui, tout en se réclamant de notre parti, prêchait que notre enseignement était trop avancé pour les fils de cultivateurs. Sur ce chapitre, il s'accordait avec les réactionnaires qui s'étaient emparés de notre enseignement pour empêcher le gouvernement d'instruire le peuple. Bourassa avait définitivement abandonné la cause du parti libéral; pour lui, l'éducation des masses ne constituait plus le premier devoir des pouvoirs publics.

Son entourage lui suggéra d'entreprendre une série d'assemblée à travers la province. L'une d'entre elles fut tenue à Montmagny, mais elle attira peu de monde car le député de Labelle ne jouissait pas d'une grande popularité dans le bas du fleuve. Il obtint cependant un certain succès oratoire, ce qui lui valut une grande publicité dans la région de Montréal; les journaux hostiles au parti libéral firent grand état des attaques portées contre sir Wilfrid Laurier et le gouvernement de M. Gouin à Québec.

Le parti nationaliste décida de ramener M. Bourassa à Saint-Hyacinthe pour y tenir une assemblée qui fut fixée au dix-neuf juillet (1907). Nous décidâmes, de notre côté, de ne pas le laisser endoctriner notre population, seul avec ses acolytes, comme le cas s'était présenté ailleurs. Nous savions fort bien avoir à faire face à l'un des plus puissants orateurs du pays, et que sous le rapport de

l'éloquence il nous était supérieur, mais nous avons mobilisé pour la circonstance des libéraux capables de lui répondre et de faire valoir leur point de vue.

Les nationalistes furent étonnés d'apprendre, quelques jours avant la date de l'assemblée, que les libéraux de Saint-Hyacinthe assisteraient à la réunion pour y débattre, séance tenante, les sujets controversés et répondre aux accusations qui seraient portées contre leur parti. Nous allions être quatre pour défendre la cause des deux gouvernements: Aimé Beuparlant et Joseph Morin, le premier député au fédéral et le second à l'Assemblée législative, M^{re} Emile Marin, avocat de Saint-Hyacinthe, et moi-même. Nous n'avions pas la prétention d'amoinrir la popularité sans cesse grandissante de ce tribun de grande classe, mais nous désirions tout simplement modérer son impétuosité en lui démontrant la fausseté des accusations de maladministration et de péculat portées contre le gouvernement provincial, et en démasquant M. Bourassa comme un transfuge des idées libérales sur la question de l'instruction publique et comme un ennemi de Sir Wilfrid Laurier.

IV

Le "Rédempteur" et le "Sauveur"

Dans notre province, Bourassa était le sauveur au sens laudatif pour les cléricaux, au sens dérisoire pour les libéraux. Il n'y avait certes pas à prendre des mesures répressives contre lui, mais certains de ses lieutenants furent traduits en justice pour diffamation de caractère. Olivar Asselin, par exemple, fut recherché par la police en vertu d'un mandat d'arrestation émis contre lui.

Le cinq août 1907, Henri Bourassa convoqua une assemblée à Saint-Roch, en plein centre du comté représenté par Sir Wilfrid Laurier. Les libéraux de Saint-Roch qui idolâtraient leur député

jugèrent la provocation un peu forte. Que le *Sauveur* parle dans d'autres comtés, soit! Mais qu'il ose profaner la Terre Sainte du premier ministre en y tenant une réunion pour le détruire dans l'estime de ses concitoyens, c'était dépasser la mesure.

Le chahut qui accueillit les orateurs les empêcha de se faire entendre. Seuls, le disciple préféré du chef nationaliste, Armand Lavergne, le député de Montmagny et Bourassa, qu'un jeune homme avait présenté comme « l'homme qui marche sur les flots » réussirent à adresser la parole. Cependant Lavergne ne put parler que pendant une dizaine de minutes. Quant à Bourassa, il chercha d'abord à apaiser les manifestants. Mais il eut beau évoquer le nom de Sir Wilfrid, il ne réussit pas à dominer la foule et à s'imposer à son attention. Bientôt, les cailloux remplacèrent les cris et les vociférations, et les gens groupés sur l'estrade durent se retirer. A un certain moment, les manifestants hissèrent sur leurs épaules le député de Montmorency, M. Alexandre Taschereau, et l'acclamèrent. Pendant qu'on portait en triomphe celui qui devait devenir, quatorze ans plus tard, premier ministre de notre province, les partisans nationalistes en faisaient autant avec leur chef qu'ils reconduisaient à son hôtel.

Le charivari de Saint-Roch ne fut pas de nature à tempérer la fougue du député de Labelle. L'assemblée de Saint-Hyacinthe devait avoir lieu quinze jours plus tard. Les amis de Bourassa annoncèrent que leur chef prendrait sa revanche contre les indignités dont il avait été l'objet dans la capitale. Il n'en fallait pas davantage pour nous décider à lui tenir tête. Et nous entendions le faire sans avoir recours à des orateurs de l'extérieur. Ce seul fait devait nous attirer la sympathie des Maskoutains, advenant le cas où les tribuns venus de l'étranger abuseraient de leur éloquence pour faire valoir les arguments des cléricaux et des réactionnaires, auxquels se seraient joints les conservateurs. Ce qu'il importait à nos yeux, c'était avant tout de conserver la confiance des électeurs de notre région.

Je décidai de parler avant Bourassa. Je savais fort bien que je serais la cible d'invectives de la part de ce maître de la vitupération; mais n'étant qu'un simple conseiller municipal, un abattage de cette nature ne pouvait guère me nuire.

La duplicité de nos adversaires ne fit aucun doute dès que l'assemblée fut annoncée. On fit imprimer des circulaires sur lesquelles on biffa, sur celles qui devaient être distribuées dans les paroisses conservatrices, cette ligne: *Sur l'invitation de libéraux de Saint-Hyacinthe*. Ainsi, pour attirer nos amis des paroisses rouges, on les mettait sous l'impression que c'étaient leurs chefs de Saint-Hyacinthe qui avaient invité M. Bourassa, et dans les paroisses conservatrices, les circulaires, distribuées aux portes des églises, amputées de la ligne ci-haut mentionnée, laissaient entendre que l'assemblée aurait lieu sous l'égide du parti oppositionniste.

Je dénonçai cette supercherie dans mon journal en publiant, en regard l'une de l'autre, la circulaire destinée aux populations libérales et celle distribuée dans les milieux conservateurs et cléricaux. Cette publication me mit à deux doigts de la faillite. Je devais encore un fort montant sur billet signé en faveur de la Banque de Saint-Hyacinthe; or, parmi les directeurs de cette banque se trouvaient deux de mes pires ennemis politiques, le Docteur Emile Ostiguy et M. L. P. Morin, un marchand de bois, propriétaire d'une manufacture de portes et châssis. Les travaux d'agrandissement à mon imprimerie m'avaient occasionné des dépenses assez fortes et j'avais dû régler mes achats de bois et d'autres matériaux de construction au moyen de billets à terme. Pour sa part, M. L. P. Morin en avait accepté un s'élevant à plusieurs centaines de dollars. Je tiens à noter, en passant, que ce citoyen m'avait porté en triomphe sur ses propres épaules, au début de l'année, à l'issue de ma victoire sur les Chevaliers de Colomb. C'était un fervent admirateur de Bourassa; aussi, quand il lut, sur la première page de *L'Union*, ma dénonciation relative à la publicité du *Sauveur*, le chef du parti des purs, entra-t-il dans une violente colère. Il vint me voir à mon

bureau et, en me montrant mon journal il prononça cette menace: « C'est moi qui vais mettre la clef dans ta porte! » Désarmé, on l'aurait été à moins, je rétorquai: « M. Morin, on ne fera jamais de moi un *castor*. »

V

Luttes à la tribune et devant les tribunaux

Oh! inconstance de la nature humaine! Il y avait à peine six mois, cet homme je le comptais parmi mes plus chauds partisans et voilà qu'il me menaçait de la ruine. Il était, lui, un gros industriel et un directeur de banque, et il était dans la force de l'âge, alors que moi, je faisais péniblement mes débuts. M. Morin s'imaginait, peut-être, que je suivrais le courant nationaliste qui emportait mes jeunes camarades, et mon attitude l'avait irrité.

Les deux billets *promissoires* dont j'étais redevable à la banque hantèrent mon cerveau un moment. Puis, je résolus de ne plus penser à cette épée de Damoclès dont M. Morin me menaçait, du moins jusqu'au lendemain de l'assemblée des Nationalistes. A cette réunion je me proposais d'attaquer les positions que Bourassa avait prises. Je serais aussi violent que possible afin d'attirer sur moi les attaques du chef nationaliste et servir de bouclier à nos deux députés, qui eux, avaient besoin du vote des électeurs, alors que le rédacteur de *L'Union* n'avait de compte à rendre à personne; le temps que le fougueux orateur consacrerait à me déchiqeter, me disais-je, il ne pourrait l'employer à tenter de démolir la réputation de nos chefs. Je fus servi à souhait; les acclamations et les éclats de rire des amis de Bourassa, ponctués par les « choux! » désapprobateurs de nos partisans, prouvèrent que le *Sauveur* ne m'avait pas en odeur de

sainteté et qu'il méritait pleinement sa réputation de maître de l'invective.

J'avais préparé avec soin mon discours, mais je me bornai à réfuter certaines allégations des deux orateurs nationalistes qui m'avaient précédé à la tribune. J'accusai M. Bourassa d'être un transfuge du parti libéral, un homme politique ayant renié les principes qui sont à la base du progrès éducationnel, principes qu'il avait prônés à Saint-Hyacinthe lors de l'élection de son cousin, Georges-Casimir Dessaulles, en 1897. En parlant de l'instruction publique, j'énonçai cette vérité :

« Pour nous, l'instruction publique, c'est la question la plus importante, c'est la seule question d'intérêt capital. Avant de prendre soin de la vie matérielle du cèdre, du tamarac, du pin, de l'épinette de nos forêts, il faut s'occuper de la vie intellectuelle de nos enfants; avant de songer à peupler de colons les bois du nord, il faut songer à remplir de connaissances le cerveau de nos fils d'ouvriers et de cultivateurs pour les tenir sur un pied d'égalité avec ceux des autres pays.

« Que M. Bourassa et ses amis crient sur tous les toits que l'instruction occupe une trop grande place dans le programme de notre gouvernement provincial, c'est leur affaire, mais qu'ils ne viennent pas prétendre, sur la terre classique du libéralisme, qu'ils sont des libéraux qui suivent les anciens programmes de nos réformateurs. »

Et je conclus par les paroles suivantes, en réponse aux attaques personnelles dirigées contre les chefs de notre parti :

« Messieurs, si la province de Québec, si les libéraux, si les conservateurs ne peuvent plus produire d'hommes honnêtes pour nous gouverner, il est grand temps d'abolir le système représentatif; si notre race est avilie à ce point, faisons disparaître nos gouvernements responsables. Arrêtons la roue du progrès, faisons machine arrière. Laissons le vingtième siècle; enfoncez-nous dans les ténèbres du moyen âge. Réclamons au plus tôt la monarchie

» et créons M. Bourassa, Marcelin Albert Second, roi des Canadiens français, car nous sommes mûrs pour la servitude. »

Le député de Labelle me remplaça à la tribune. Ma dernière phrase avait ouvert les écluses de sa faconde et si je ne fus pas emporté par le torrent d'injures et d'insinuations sarcastiques qui sortirent de ses lèvres, c'est qu'elles me passèrent pardessus la tête pour se déverser sur la foule qui les accueillait diversement suivant que l'on appartenait à un parti ou à un autre. Les amis de Bourassa se trouvaient en grande majorité; cette assemblée avait été convoquée par lui et les envolées du petit-fils de Papineau contre le petit-fils du porteur d'eau, le *Quétenne* du Marché-à-Foin, eurent l'effet prévu. Pour ma part, j'avais atteint mon but; le temps qu'il passa à vouloir me démolir, il le perdit dans ses attaques contre nos députés et nos ministres. Il parla une heure et quinze minutes et se montra à la hauteur de sa réputation de remueur des foules.

C'est Aimé Beuparlan qui lui répondit, et, malgré l'hostilité de la majorité de l'auditoire, il fit honneur à ses amis de Saint-Hyacinthe. Il mit M. Bourassa en contradiction sur plusieurs points de son discours. Il s'appliqua notamment à détruire la légende que le député de Labelle était un ami de Sir Wilfrid Laurier et que c'était le premier ministre du Canada lui-même qui lui avait secrètement demandé de faire la guerre au cabinet libéral de Québec.

Comme on le voit, les réactionnaires ne négligent rien pour détruire leurs ennemis. Le mensonge, l'astuce, la mauvaise foi sont leurs armes favorites. M. Beuparlanat produisit, au cours de sa virulente réplique, un document d'une valeur historique sur les sentiments de Sir Wilfrid Laurier, à l'endroit d'Henri Bourassa, dès 1907. Le grand Canadien y apparaît toujours avec la politesse de gentilhomme qui le caractérisait, mais son appréciation de la conduite du député de Labelle n'en est pas moins catégorique. Voici la teneur de la lettre que le député de Saint-Hyacinthe lut, au cours de l'assemblée, aux applaudissements des libéraux :

Ottawa, le 13 août 1907

M. A. M. Beauparlant, M.P.
Saint-Hyacinthe, P.Q.

Mon cher Beauparlant,

» Je viens de recevoir votre lettre du onze. Vous me dites que
» certains organisateurs de la démonstration Bourassa, à Saint-
» Hyacinthe, annoncée pour samedi dix-sept de ce mois, ont réussi
» à faire signer, par quelques-uns de nos amis, le manifeste d'invita-
» tion en leur représentant:

» 1. — Que j'approuve l'attitude de M. Bourassa;

» 2. — Que M. Bourassa est l'un de mes meilleurs amis politi-
» ques.

» Vous me demandez si ces représentations sont exactes. Je
» m'empresse de vous envoyer ma réponse:

» 1. — Je n'approuve pas l'attitude de M. Bourassa;

» 2. — M. Bourassa n'est pas l'un de mes meilleurs amis politi-
» ques.

» Il est inutile, je suppose, d'ajouter que je n'ai jamais autorisé
» personne à se servir de mon nom pour l'organisation de cette
» démonstration et je ne crois pas que M. Bourassa lui-même aurait
» approuvé de tels procédés.

» Bien à vous,

Wilfrid Laurier

Si Bourassa n'approuvait pas ces procédés il n'en demeure pas
moins qu'il sut en profiter pour capter la confiance des libéraux et
les diviser afin de détruire Laurier dans la province de Québec. Il lui
suffirait pour atteindre ce but de renier ses anciennes accointances
avec les réformateurs, et de faire l'apologie de notre système éduca-
tionnel dont il entendait exclure les cultivateurs et la classe ouvrière.

M. Beauparlant appuya sur cet aspect de la nouvelle mentalité
du député de Labelle. Quoique Bourassa ait obtenu un triomphe

oratoire à cette assemblée, ses adversaires, de l'aveu même d'un
journal indépendant, *The Gazette* de Montréal, eurent le dessus sur
le fougueux tribun dans le débat au sujet de l'instruction publique.
« *The member for Labelle*, écrivait ce journal, *was however set back*
» *on the educational question* », — Le député de Labelle eut cepen-
» dant le dessous sur la question de l'instruction. »

Notre intervention à l'assemblée de Bourassa n'avait pas été
inutile. Elle inspira aux libéraux de la province la détermination de
ne pas permettre au champion nationaliste d'empoisonner l'opinion
publique dans des assemblées où on le laisserait calomnier nos chefs
sans lui donner la réplique. Partout où Bourassa adressa la parole,
il rencontra des orateurs libéraux qui défendirent leur parti avec un
réel succès. Ils ne cueillirent pas la plus grande part des applaudis-
sements mais ils surent faire valoir leurs principes. Bourassa était
toujours accompagné de nombreux étrangers, et malgré les succès
oratoires qu'il obtenait à chaque assemblée, lui et ses disciples ne
réussirent pas à entamer le bloc libéral qui conserva la majorité des
votes à chacune des élections subséquentes.

Les libéraux bataillaient ferme contre l'invasion des *castors*.
Il y eut des arrestations et des assignations devant les cours civiles.
Olivar Asselin se défendit en déclarant qu'il n'était pas sous serment
quand il écrivait dans son journal, ce qui équivalait à dire que, com-
me journaliste, il n'était pas astreint à dire la vérité. Malgré cet
énoncé, le juge Cimon, de Québec le condamna à l'amende et lui
dit regretter que la loi ne lui permettait pas de l'envoyer en prison.
De son côté, le sénateur L. O. David faisait condamner *La Patrie*,
l'organe de l'ancien ministre Israël Tarte, à l'amende, ce journal
ayant avoué sa culpabilité avant même que l'instruction de la cause
fut ouverte. Enfin, l'ancien premier ministre libéral de la province,
M. S. N. Parent, obtenait jugement contre le sénateur Joseph-
Hormidas Legris, un pilier du parti cléricale; celui-ci était condamné
à une amende de mille dollars pour diffamation de caractère. Le
sénateur Legris avait accusé M. Parent de malhonnêteté dans l'admi-

nistration du ministère des Mines. En plaidant bonne foi, le sénateur Legris avoua s'être basé sur les écrits d'Olivar Asselin, le bras droit d'Henri Bourassa, pour porter ses accusations. Le chef nationaliste avait reproché au ministre Jean Prévost de ne pas avoir rendu compte des dépenses personnelles qu'il avait faites lors d'un voyage officiel en Europe. Cet état de compte s'élevait à la somme de deux mille dollars. La presse libérale fit remarquer que le chef nationaliste lui-même avait refusé de rendre compte d'une dépense personnelle de deux mille deux cents dollars qu'il s'était fait rembourser par le trésorier fédéral alors qu'il agissait comme secrétaire de la commission internationale chargée de délimiter les frontières de l'Alaska. Il avait même prononcé un discours, le premier mai 1900, pour tenter de prouver qu'il n'était pas tenu de fournir des explications à ce sujet.

Les rouges, comme on le voit, ne s'en laissaient pas imposer par les *castors*. C'est grâce à cette résistance acharnée si les libéraux réussirent à conserver le pouvoir à Québec.

VI

L'élection de Bellechasse et la messe de Buckland

Le dix-sept octobre, un coup de théâtre se produisit dans la politique provinciale. Le ministre des Terres et Forêts, M. Adélar Turgeon, démissionnait du cabinet, et invitait M. Bourassa, député fédéral, à se présenter contre lui au parlement provincial. Cela fournirait l'occasion au chef nationaliste de prouver ses accusations contre l'ex-ministre. Bourassa releva le défi, et le jour de la votation fut fixé au quatre novembre.

Le comité d'organisation de M. Turgeon me chargea de la lutte dans la paroisse de Saint-Charles de Bellechasse. On avait fait appel au concours des orateurs libéraux, car quatre élections partielles

allaient avoir lieu à peu près dans le même temps; outre celle de M. Turgeon, il y en avait une qui devait se tenir dans le comté de Nicolet, une autre dans le comté de Montmagny, et une quatrième dans le comté Montmorency. Dans Nicolet, M. Devlin, un irlandais, se présentait contre M. Albert Sévigny; dans Montmorency, M. Alexandre Taschereau contre M. Bernier, et dans Montmagny, M. Danjou contre M. Fiset.

J'acceptai de prêter main-forte aux amis du bas de Québec. Un fonctionnaire du gouvernement fédéral, étant en vacances, insista pour m'accompagner. Je ne lui connaissais aucun talent d'orateur et j'avais des doutes sur son honnêteté. Aussi je voulus l'éconduire en lui faisant comprendre que je n'étais pas autorisé à accepter ses services. Il me répondit qu'il n'exigerait aucune rétribution et qu'il serait satisfait si l'on payait ses frais de pension et son billet de chemin de fer. Comme il m'était impossible d'accepter ses conditions, je pris le train pour Québec sans plus penser à lui. Mais je le revis à bord du convoi. Il allait, m'avoua-t-il, rencontrer le comité central dans la capitale, et si on ne lui permettait pas de travailler pour la cause de M. Turgeon, il reviendrait à Saint-Hyacinthe. A Québec, il obtint l'autorisation de m'accompagner à Saint-Charles aux conditions qu'il m'avait déjà posées, c'est-à-dire gratuitement.

Un soir, je l'envoyai à quelques milles du village pour y tenir une assemblée de rang, et je lui fournis les fonds nécessaires pour payer le cultivateur qui devait le transporter à cet endroit. Au retour, il dit à son cocher: « Tiens, voilà cinq dollars! » Le paysan étant un honnête homme refusa le règlement de sa course en rétorquant: « Ce n'est pas cinq dollars que vous me devez, c'est trois dollars, même que je ne vous en avais demandé que deux. » Et ce brave homme me mit sous les yeux les trois billets de banque que mon subalterne avait voulu lui glisser dans les mains à mon insu. J'étais enfin fixé sur la probité de cet individu et je décidai de payer moi-même ses prochains déboursés. Cette nouvelle façon de procéder n'eut pas l'heur de lui plaire. J'en conclus qu'il m'avait accompagné

à Saint-Charles dans le but d'accaparer une partie des fonds d'élection.

Un matin, n'ayant rien à faire il me demanda s'il pouvait aller à Québec, à ses propres frais, pour y rencontrer une de ses bonnes amies qui habitait depuis quelques mois la capitale. N'y voyant aucune objection je lui accordai l'autorisation qu'il sollicitait et j'ajoutai qu'il pouvait même se dispenser de revenir à Saint-Charles. Il revint pourtant et, le jour du vote, j'appris que cet inséparable compagnon, qui se disait malade à ne pouvoir quitter sa chambre, s'était fait remettre trois cents dollars à Québec, somme dont j'aurais eu, selon lui, absolument besoin. Cette escroquerie m'exaspéra au point que je décidai de le faire destituer. Ce sont des gens de ce calibre qui compromettent des personnes honorables composant leur entourage immédiat, et qui ne sont pour rien dans leurs méfaits.

J'avais compté sans le bon cœur de mon ami Beauparlant notre député au fédéral. Celui-ci était d'une pitié sans bornes pour les faiblesses humaines. Il plaïda pour l'employé en faute qui était pauvre et père d'une famille nombreuse. Il exigea cependant le remboursement de l'argent. Bien que la peine fût relativement légère, l'escroc se trouva sévèrement puni et il devint mon mortel ennemi.

M. Bourassa fut écrasé dans Bellechasse. Il faillit même perdre son dépôt. Les trois autres candidats libéraux furent également élus. Ainsi le gouvernement l'avait emporté haut la main dans les quatre élections.

D'après ce résultat, on pouvait conclure que le parti des purs ne jouissait pas de la popularité que leur attribuait son chef. La corde religieuse qu'on faisait vibrer contre les libéraux n'avait eu aucun écho dans l'âme du peuple. La messe de Buckland restera dans nos annales politiques comme le modèle du genre quant à l'abus que nos politiciens de bas étage font de l'esprit religieux de notre population catholique.

Buckland est une petite paroisse du comté de Bellechasse. Le dimanche de la semaine qui précéda le jour de la votation, son curé fit au prône l'annonce suivante:

« Jeudi prochain, grand'messe recommandée par M. Henri Bourassa et à ses intentions. »

Les libéraux s'étaient empressés de faire circuler dans le comté ce fait assez significatif et qui illustre l'hypocrisie du chef nationaliste. La grande presse fit état de ce potin politique et les feuilles protestantes s'empressèrent de l'exploiter contre Bourassa, à travers toute la province. Les journaux libéraux ridiculisèrent l'ex-député de Labelle, qui, bien que posant au grand seigneur, n'hésitait pas à avoir recours à d'aussi basses tactiques électorales.

Il n'en fallait pas davantage pour soulever l'ire du chef nationaliste, et voici la réponse qu'il avait donnée, le huit novembre, dans le *Montreal Daily Star*, à un reporter qui l'avait interviewé:

« Les rapports publiés au sujet de cette messe sont ridicules. » C'est l'habitude, dans les districts ruraux de Québec, de tenir des assemblées immédiatement après l'office du dimanche, vu que c'est le seul jour où le peuple se réunit. Quelques fois, il est nécessaire de tenir une assemblée un jour de semaine, et alors, le dimanche, on fait annoncer que, disons, le mercredi suivant, une grand'messe sera chantée, ce qui est arrivé dans la dernière élection, et même cela a été décidé par notre comité; je n'en ai rien su jusqu'à ce qu'on m'ait prévenu de la convocation de cette assemblée. »

Ceux qui sont au fait des vraies coutumes des Canadiens français de l'époque comprendront que le chef nationaliste a voulu éluder la responsabilité d'un acte qui l'avait ridiculisé aux yeux des gens bien pensants. En fait, aucune assemblée n'avait été annoncée pour le jeudi trente-et-un octobre; l'assemblée où les candidats se rencontrèrent eut lieu le lendemain, le jour de la Toussaint, après la messe. D'ailleurs, M. Bourassa n'était pas à Buckland le jour de

la fameuse messe sur semaine, et il n'y fut pas tenu de réunion politique.

Le résultat de cette élection démontra que nos gens de la campagne ne sont pas aussi naïfs et aussi crédules que l'avaient cru les organisateurs nationalistes.

De retour à Saint-Hyacinthe, je me remis à mes occupations habituelles et je passai une bonne partie de mes journées et de mes soirées à réorganiser les finances délabrées de la cité. Les Chevaliers de Colomb, mes ennemis personnels et mes adversaires politiques, continuèrent à travailler dans l'ombre dans l'espoir de détruire mon prestige à l'hôtel de ville. Je n'étais encore qu'un adolescent, et les attaques que je croyais de mon devoir de diriger contre celui-ci et celui-là, en ne tenant aucun compte des allégeances politiques de chacun, et cela dans l'intérêt public, m'avaient créé un bon nombre d'amis dans la masse, mais il en était tout autrement chez les échevins et les chefs de groupe. A cette époque ma popularité eut à en souffrir, mais pas au point de me réduire à néant.

CHAPITRE HUITIÈME

EN RASE CAMPAGNE

I

A-côtés de la politique des petites villes

Quelques jours avant la séance du conseil, au cours de laquelle on devait procéder au choix des présidents des diverses commissions municipales, je fus informé que le clan des Chevaliers de Colomb qui m'était antipathique avait projeté, à l'une de ses réunions secrètes, de m'enlever la présidence du comité des finances, la plus importante des charges municipales, pour me confier celle du service des parcs.

Parmi les nouveaux élus au conseil, il y avait le Dr J. N. Paul Fournier, un dentiste avantageusement connu. Il était un des principaux actionnaires de la Maison Fournier-Fournier, Limitée, une agence de vins et de liqueurs fines. Cette firme avait sollicité, quatre ans auparavant, des exemptions de taxes contre lesquelles je m'étais opposé. Le Dr Fournier avait appartenu pendant plusieurs années à une congrégation quelconque; il affichait des idées larges dans ses conversations privées et semblait sympathique à nos projets de réforme. Je fus l'un de ceux qui le prièrent d'accepter la succession de l'échevin du quartier Trois, M. Gédéon Beaupré, sortant de charge. Je croyais que le Dr Fournier était resté un de mes amis personnels et qu'il ne me tenait pas rigueur de l'attitude que j'avais adoptée lors de la demande d'exemption de sa société. Il me prouva le contraire puisque son premier vote au conseil appuya une motion dirigée contre moi. Entre parenthèses, le Dr Fournier appartenait aux Chevaliers de Colomb qui avaient juré ma perte.

Durant les douze mois que j'avais occupé la charge qu'on voulait m'enlever pour me discréditer aux yeux de mes concitoyens, j'avais réussi, avec le concours de mes partisans, à équilibrer le budget en réduisant les dépenses au strict nécessaire et, surtout, en faisant rentrer dans la caisse de la municipalité les sommes d'argent qui lui étaient dues. Quelques-uns de mes adversaires, possédant le sens de l'honneur et un jugement impartial, hésitaient à endosser cette vilenie et j'en suis encore à me demander comment M. Samuel Casavant ait pu se prêter à ce jeu de basse politique. Avant de dévoiler leur intention, les conjurés me firent suggérer, par un de mes amis, de proposer moi-même M. Casavant comme mon successeur, en prétextant que mes nombreuses occupations personnelles ne me procuraient pas suffisamment de loisirs pour occuper une charge aussi importante. Ma réponse fut catégorique: je n'avais pas l'intention de me déprécier moi-même et de tromper les gens, même pour m'éviter des désagréments non mérités. J'étais prêt à recevoir des coups, mais je voulais que les citoyens de Saint-Hyacinthe sachent au moins d'où ils partaient, et pourquoi on me les portait.

La motion ayant pour objet mon remplacement par M. Casavant fut présentée par M. Adélar Charpentier, mon ennemi de toujours, celui-là même qui m'avait fait perdre ma situation de correspondant de *La Presse* quand je tirais le diable par la queue pour gagner ma pauvre vie d'étudiant. Au cours des délibérations, je finis par lui arracher l'aveu qu'il avait présenté cette proposition parce que l'année précédente on l'avait traité injustement en ne le nommant pas à la présidence du comité des chemins.

Le Dr Fournier appuya la motion de M. Charpentier, en justifiant son attitude d'une manière pour le moins étrange. Il déclara être en faveur de M. Casavant parce que ce citoyen était riche et que M. Bouchard était pauvre. Il prétendit que la fortune constituait une puissance avec laquelle nous devons compter au conseil municipal. La richesse de M. Casavant, souligna-t-il, lui permettrait d'être plus utile à la ville que M. Bouchard l'avait été. C'était une

façon comme une autre de se vanter soi-même puisque le Dr Fournier était à cette époque sur le chemin de la fortune. L'assistance protesta violemment contre une assertion aussi idiote, et le maire dut réprimer les applaudissements lorsque je me levai pour donner la réplique aux deux orateurs qui m'avaient précédé.

Je fis tout d'abord un tour d'horizon en illustrant le travail que j'avais accompli à l'hôtel de ville depuis que j'étais au service de la cause publique. Je fis savoir mon intention de défendre ma charge de président du comité des finances, alors que je savais fort bien qu'on avait réussi à grouper une bonne partie des échevins contre moi.

L'humiliation que l'on me réservait, loin de me nuire dans l'esprit de mes concitoyens, m'attira de nombreuses sympathies. En guise de protestation contre l'injustice dont j'étais l'objet, j'offris ma démission comme chef de la commission des marchés. Cette démission fut refusée et, pour ne pas passer pour un irréductible, je continuai à en assumer la charge.

J'avais acheté les intérêts de M. Morison dans l'imprimerie de *L'Union* ainsi que l'immeuble dans lequel se trouvaient ses ateliers. Cette transaction n'affectait qu'indirectement la compagnie qui était propriétaire du titre et du matériel servant à l'impression du journal. Cette société était insolvable et M. Morison retardait sa liquidation dans l'espoir de pouvoir surmonter ses propres difficultés financières au milieu desquelles il se débattait depuis la faillite de son chemin de fer. Mais, en juillet 1907, il fut contraint de demander à la Cour Supérieure un décret ordonnant sa dissolution. Ses biens furent mis en vente le vingt-trois mars et je m'en portai acquéreur. Ils n'étaient évalués qu'à \$1,859.82, somme que j'acquittai par un billet promissoire, avec l'entente que la banque me donnerait des commandes d'impressions pour me libérer de cette dette. Comme j'occupais un poste de confiance au conseil municipal, on accepta ma proposition.

Le quinze mars 1908, je demandai à mon ami Joseph Bissonnette et à son épouse de bien vouloir porter sur les fonts baptismaux mon fils qui venait de naître. Mon principal lieutenant politique et moi-même étions tous deux de grands admirateurs de feu Jean-Baptiste Blanchet, notre ancien député. D'accord avec mon épouse, je décidai de donner à notre nouveau-né le prénom de *Blanchet*. Quand je communiquai notre décision au futur parrain, celui-ci me fit observer que le curé s'objecterait peut-être à ce choix, car Blanchet, quoique ayant été un honorable citoyen, n'avait jamais été bien vu par notre clergé.

Le lendemain de la naissance de mon fils, nous nous rendîmes à la Cathédrale pour la cérémonie. Nous y fûmes accueillis par le révérend M. Sénécal qui se montra d'abord très affable. Cependant, son front s'assombrit lorsque, après nous avoir demandé quels prénoms porterait l'enfant, le parrain répondit: « Joseph, Adelstan, Blanchet ». Le curé me regarda d'un air désapprobateur:

— Oui, dis-je. « Joseph, Adelstan, Blanchet. »

— Blanchet, reprit M. Sénécal, mais ce n'est pas un saint!

— Qu'en savez-vous, rétorqua le parrain. Il n'y avait personne de meilleur au monde. S'il y a un Ciel, il doit y être.

Après s'être rendu compte qu'il était inutile de discuter, le ministre du culte jugea prudent d'en rester là et procéda au baptême, alors que le parrain et le père de l'enfant formulaient le vœu de le voir grandir en sagesse afin qu'un jour il puisse faire preuve de vertu civique tout comme le grand citoyen dont il portait le nom.

II

Une élection fort contestée

La quatrième session de la dernière législature était en cours et tout annonçait que les électeurs seraient bientôt appelés à se

choisir de nouveaux députés. Notre comté était le point de mire de tous ceux qui s'intéressaient, dans la province, aux questions vitales débattues au parlement de Québec. Henri Bourassa, le nouveau chef nationaliste, s'était intéressé tout particulièrement à la politique provinciale depuis le moment où, désabusé de ne pouvoir faire prévaloir ses vues à Ottawa, il avait abandonné définitivement la politique fédérale. Ses admirateurs à Saint-Hyacinthe désiraient le voir député de notre comté.

Notre représentant, M. Joseph Morin, était un libéral de la vieille école. Pour rendre service à ses amis, il avait accepté des charges peu importantes dans certaines municipalités voisines de notre ville. Un jour, des difficultés locales semèrent la discorde parmi ses amis. Il récolta le fruit amer de ces dissensions, relativement insignifiantes, en perdant l'appui d'un groupe de cultivateurs qui l'accusèrent injustement d'avoir favorisé certains d'entre eux au détriment de la collectivité. Parmi les radicaux de Saint-Hyacinthe, quelques-uns étaient sympathiques à Bourassa parce qu'ils le croyaient partisan de la réforme scolaire. Le député de Labelle n'avait-il pas soutenu son grand-cousin M. Dessaulles et n'avait-il pas appuyé Félix-Gabriel Marchand, l'ancien premier ministre libéral, le promoteur de la loi de l'Instruction publique? Ces sympathisants admettaient que M. Morin était un franc libéral, mais ils désiraient un représentant plus agressif, et surtout plus éloquent afin de faire triompher leurs vues. Les dissidents avoués n'étaient pas très nombreux; malheureusement, ils se recrutaient parmi les chefs de groupes et il était difficile de prévoir le nombre d'électeurs qu'ils pourraient détacher du parti libéral advenant que Bourassa consentît à faire la lutte à notre député.

Je consultai à ce sujet mon ami Bissonnette et notre cercle de réformateurs à l'hôtel de ville. Après en avoir discuté, Bissonnette en vint à la conclusion que nous pouvions sauver la situation en présentant à la convention libérale, contre M. Joseph Morin, un autre candidat officiel susceptible de rallier les quelques adversaires

de M. Morin. Ainsi pourrions-nous faire réintégrer les rangs du parti, par des chefs qu'on perdrait autrement si, à la convention, on ne permettait pas aux mécontents d'exprimer leur ressentiment à l'assemblée générale.

On me pria d'accepter la lutte pour mon propre compte. Depuis près de trois ans que j'étais échevin j'avais pris part à d'importantes assemblées politiques. J'étais assez connu, me disait-on, pour rallier un nombre suffisant de délégués qui se prononceraient en ma faveur.

Je me rendis au désir de mes amis, mais à une condition, que ma candidature soit approuvée par M. Morin lui-même. Après tout il était le principal intéressé et pour rien au monde je n'aurais voulu lui être désagréable car il m'avait aidé par ses conseils à atteindre la situation que j'occupais alors à Saint-Hyacinthe.

Un comité composé de trois membres fut chargé de rencontrer le député sortant de charge et de lui exposer les vues de mes partisans. M. Morin qui m'honorait de sa confiance se déclara en faveur de la proposition mais exigea, avant de se prononcer définitivement, de consulter un groupe de chefs libéraux dont un certain nombre m'était antipathique. Comme je pouvais m'y attendre, M. Morin ne réussit pas à obtenir leur approbation et, à son regret, il m'informa que la majorité de ses conseillers préféraient tenir une convention générale. La convention eut lieu et je refusai de me porter candidat. Si le choix des délégués fut unanime, il n'en fut pas ainsi chez les libéraux, le jour du scrutin.

Depuis plusieurs mois, les querelles locales occupaient les tribunaux et nos journaux étaient remplis d'articles commentant leurs décisions. Personnellement, j'étais menacé de poursuites judiciaires par le directeur du *Courrier*, il m'avait d'abord accusé de favoritisme dans la perception des impôts, puis j'avais fait mention dans mon journal des sommes dont il était lui-même redevable à la cité. Blessé dans son orgueil, ce grand seigneur ne mit jamais son projet à exécution. Il s'était souvenu, sans doute, qu'il est imprudent

quand on a une poutre dans l'œil, de signaler la paille qui est dans l'œil de son voisin. Beauparlant, notre député au fédéral, faisait condamner pour diffamation le *Courrier* de Saint-Hyacinthe et *l'Événement* de Québec, deux organes conservateurs qui l'avaient injustement vilipendé. De son côté, M. Joseph Morin, notre député à la législature, obtenait, deux jours avant la convention, un jugement condamnant M. Guertin, un cultivateur de la paroisse Notre-Dame, à cinquante dollars de dommages pour diffamation de caractère.

La convention eut lieu le 18 mai 1908. Le sénateur Dessaulles, le grand-cousin d'Henri Bourassa, qu'on annonçait déjà comme candidat de l'opposition, se prononça en faveur de M. Morin en soulignant que les électeurs se devaient de le réélire par une forte majorité. Il espérait, en agissant ainsi, que la forteresse libérale de notre comté ne passerait pas aux mains de l'ennemi. Il rappela incidemment que depuis la Confédération, nous n'avions connu que deux défaites: la première, conséquence de l'incendie désastreux de 1876, qui avait privé la ville d'une bonne partie de ses électeurs, et la seconde, le résultat d'une malheureuse dissension occasionnée par le règlement de la question des biens des Jésuites, désaccord qui nous avait privés, en 1892, de tous nos adeptes qui blâmaient Honoré Mercier d'avoir consenti à ce marché dans le but de s'attirer les bonnes grâces des cléricaux. Le choix unanime des délégués et les discours du sénateur Dessaulles, du ministre de l'Agriculture, M. Allard, du maire de la ville, M. Saint-Jacques, ainsi que du député au fédéral, M. Beauparlant, ranimèrent le courage des libéraux du comté. Comme président de la Jeunesse Libérale, j'assurai M. Morin que nous ferions bloc autour de lui, en dépit du fait que nous comptions, parmi les jeunes, nombre de nationalistes fort actifs.

Le scrutin avait été fixé au 8 juin 1908. Pour se donner une figure de conquérant, le chef nationaliste posa sa candidature contre le Premier ministre, M. Lomer Gouin, dans le comté de Saint-Jacques, une division de Montréal, et contre M. Joseph Morin, dans le comté de Saint-Hyacinthe. M. Gouin en fit autant et se porta

candidat et dans la division montréalaise et dans le comté de Port-neuf.

Autrefois, dans le comté de Saint-Hyacinthe, il n'y avait pas de campagnes électorales sans assemblées contradictoires. On accordait, aux deux partis en présence, un temps égal pour la discussion et l'exposé de leur programme respectif. Le dernier orateur disposait exactement de dix minutes avant la clôture de la réunion. Cette coutume était observée dans toute la province. Cependant, vint un jour où les règlements de police interdirent les assemblées contradictoires dans les grandes villes car elles étaient souvent prétexte à des bagarres au cours desquelles il arrivait que des spectateurs fussent assommés. Dans certaines campagnes, elles sont encore tolérées, mais dans de nombreux comtés, notamment le nôtre, elles ont été supprimées depuis plusieurs années. En 1908, elles étaient encore en vogue. Malgré la grande réputation dont jouissait le chef nationaliste comme orateur populaire, nous décidâmes de lui disputer pouce par pouce le terrain de l'opinion publique et de le rencontrer dans une série d'assemblées dont au moins une serait tenue dans la ville et dans chacune des paroisses du comté.

Nos adversaires déclarèrent à qui voulait les entendre que nous étions des présomptueux et que nous regretterions d'avoir lancé ce défi au plus célèbre tribun de la province. Il n'aurait aucune peine, disait-on, à nous écraser par son éloquence sarcastique. Ces menaces ne nous empêchaient pas de croire que le peuple était, au fond, plus logicien que sentimental. Par ailleurs, Beauparlant était, d'après mon humble opinion, un des hommes les plus dangereux à rencontrer dans une assemblée contradictoire. Je ne lui connaissais de supérieur que Michel-Esdras Bernier, notre ancien député; M. Bernier fut nul comme orateur parlementaire mais il restera, pour moi, le modèle parfait du tribun populaire.

J'accompagnai M. Morin et M. Beauparlant à toutes les assemblées contradictoires qui eurent lieu dans la partie rurale du comté. Partout, nous attaquions le chef nationaliste comme un transfuge

de la cause sacrée de l'amélioration de notre système d'enseignement. Cette accusation incitait le chef nationaliste à protester de son esprit religieux. Je me rappelle qu'à Saint-Jude, se tournant, dans une attitude théâtrale, vers la modeste croix de bois qui surmontait l'école du village, il dénonça avec une emphase grandiloquente ceux qui, selon lui, cherchaient à détruire le règne du Christ, en s'attaquant à l'administration de nos institutions scolaires. Un cordonnier de la ville, dont j'avais été le voisin aux premiers jours de mon enfance, se trouvait à mes côtés quand Bourassa termina sa période enflammée qui avait soulevé l'enthousiasme de ses amis les réactionnaires. « J'en ai assez, me dit-il, de Bourassa; il est le fils intellectuel de son père et non de sa mère, la petite fille de Papineau. Il n'aura pas mon vote ».

La lutte était corsée dans notre comté. Les rapports préliminaires indiquaient que la victoire demeurerait indécise. Dans la province, la situation était toute différente; la réélection du gouvernement libéral semblait assurée par une majorité considérable.

A Saint-Hyacinthe, le jour du scrutin, à la fermeture des bureaux de votation, une foule anxieuse de connaître le résultat de l'élection faisait la navette entre l'endroit où devait parler M. Morin et celui où se tenait M. Bourassa et ses amis. Les premiers rapports qui lui parvinrent donnèrent une majorité à M. Morin, puis à M. Bourassa. La foule devenait de plus en plus impatiente; tantôt c'est l'ancien député que l'on portait en triomphe, puis c'était le chef nationaliste que l'on acclamait.

La proclamation définitive de l'officier-rapporteur n'eut lieu que le lendemain. La victoire ne fut concédée au candidat libéral que dans la soirée; les électeurs s'étant également divisés, deux mille vingt-sept voix contre deux mille vingt-sept voix, l'officier-rapporteur, M. Joseph Nault,registra son vote en faveur de M. Morin.

Dans la province, deux nationalistes seulement furent élus: Henri Bourassa, dans Saint-Jacques, et Armand Lavergne, dans Montmagny. Quant aux conservateurs, ils n'avaient réussi qu'à

remporter treize sièges. Le premier ministre Gouin avait balayé le comté de Portneuf par une pluralité de huit cents voix. Il était maintenu au pouvoir par une majorité de quarante sièges sur soixante et dix.

Les libéraux de Saint-Hyacinthe fêtèrent une double victoire le soir du 8 juin 1908, celle qu'ils avaient remportée dans leur division électorale et celle que leur parti avait conquise dans la province. Quelques jours plus tard, la décision d'un juge de la Cour Supérieure jetait une douche d'eau froide sur la joie que les Maskoutains de notre parti avaient éprouvée le soir des élections. Les nationalistes ayant exigé un décompte judiciaire, il fut constaté que trois sous-officiers-rapporteurs avaient, par ignorance, gâté des bulletins. Cette erreur coûta trente-neuf votes à M. Morin; il était donc défait par trente-huit voix alors qu'il aurait dû être élu par une voix. Contrairement à ce qui était prévu, M. Bourassa abandonna le mandat qu'il avait régulièrement reçu dans le comté de Saint-Jacques pour conserver celui de Saint-Hyacinthe, dont la légitimité était pour le moins douteuse.

III

1908, une année fatidique

Cette année fut pleine d'imprévus et guère intéressante pour les chefs libéraux de Saint-Hyacinthe. Quinze jours à peine après la défaite de M. Joseph Morin, le bureau de direction de la Banque de Saint-Hyacinthe, dont il faisait partie, déclara cette institution financière en liquidation. M. Morin était, parmi les directeurs, l'un des plus forts actionnaires; non seulement il était menacé de perdre le capital qu'il avait investi dans cette entreprise bancaire, mais la loi prévoyant pour les directeurs de banque la double responsabilité, ceux-ci se voyaient contraints de rembourser les fonds des déposants jusqu'à concurrence du double de leurs parts, ce qui mettait M. Mo-

rin en face de la ruine. Cette épreuve, il l'accepta avec stoïcisme; sa famille étant élevée, il pouvait compter, le cas échéant, sur le concours de trois de ses fils qui allaient être bientôt en état de lui venir en aide.

Le cas de M. Morison, mon ancien patron, était désespéré. L'infortune s'acharnait sur lui depuis plusieurs années et sa santé en était gravement affectée, et ce d'autant plus que sa cécité s'accroissait de jour en jour. Je le revois encore, ce beau vieillard au teint rosé, s'avancer d'un pas lent mais ferme, sa canne à pommeau d'or martelant le trottoir, la taille droite, et donnant le bras à son épouse qu'il semblait supporter, alors que c'était elle qui guidait sa marche incertaine. Il avait toujours l'allure d'un gentilhomme et un étranger l'eût pris pour un millionnaire. Il n'en était pas moins ruiné et seule sa force de caractère dissimulait aux regards ses infirmités.

Madame Morison lui annonça l'approche de son ancien élève. Il m'accueillit, quoique sa ruine fût consommée depuis la fermeture de la banque, avec son large sourire d'autrefois. Il fit allusion à la déconfiture de la Banque de Saint-Jean qui venait de suspendre ses opérations, puis à celle de la Banque de Saint-Hyacinthe. « Je m'attendais, me dit-il, à la fermeture de nos guichets, quelques jours après les élections. » Il se souvint que je devais à cette banque une assez forte somme d'argent. Oubliant sa situation précaire pour ne penser qu'à celle de son ancien clerc, il poursuivit: « J'espère que tu te tireras indemne des griffes du liquidateur et de son avocat. » En le quittant il me souhaita bon courage. Un an plus tard, il mourut, complètement ruiné mais en laissant une réputation intacte, des sympathies et des regrets.

La menace que m'avait faite M. L. P. Morin de fermer lui-même les portes de mon journal et la remarque de mon vieil ami, M. Morison, hantèrent mon esprit pendant quelques jours et surtout la nuit. M. Morin était détenteur d'un de mes billets au montant de deux cents dollars, et la banque en faillite en avait un autre de quinze cents dollars environ. La cour avait nommé M. Fabien Philie

liquidateur de la faillite; il était loin d'être de mes amis car il faisait partie des Chevaliers de Colomb qui m'étaient hostiles. Les syndics choisirent comme avocat mon adversaire le plus acharné au conseil municipal, M. Louis Lussier, contre lequel j'avais écrit maints articles assez vifs et prononcé plusieurs discours. Je devais sans tarder prendre les mesures qui s'imposaient pour ne pas être acculé à la faillite, car je n'avais pas l'argent pour acquitter les deux billets dont on allait incessamment exiger le paiement intégral.

Je pensais avoir recours à Beauparlant, mais je n'avais pas oublié qu'il m'avait déjà refusé son endossement sur un billet de quarante dollars et je n'osais, malgré l'amitié qu'il me manifestait, songer à lui demander de me prêter environ deux mille dollars. Il n'avait pas de fortune et comme il était d'un tempérament inquiet il se serait torturé l'esprit s'il m'eût garanti le paiement d'un effet de commerce d'un montant aussi élevé. Quant à M. Jos Morin, dont le crédit était à la baisse depuis les pertes financières qu'il venait de subir, il ne pouvait certes pas me venir en aide. Je me trouvais donc dans une impasse qui me paraissait impossible à franchir.

IV

Après la pluie, le beau temps

Un jour où j'étais plus abattu qu'à l'ordinaire, ma femme s'enquit de la cause de ma tristesse. Il a bien fallu que je lui dise que nous étions à deux doigts de la ruine. Quoique solvable je n'en étais pas moins exposé à perdre les quelques milliers de dollars que j'avais réussi à épargner et à investir dans mon imprimerie. Mes embarras financiers provenaient de la faillite de la banque; le liquidateur et son avocat exigeaient le paiement en numéraire d'un billet de quinze cents dollars. Je n'avais pas d'argent et la famille de ma femme tout comme la mienne était pauvre. Je comptais beaucoup

d'amis, mais ayant toujours défendu la cause du faible contre celle du fort, du pauvre contre celle du riche, personne parmi eux n'était en mesure de me venir en aide.

En désespoir de cause, ma femme me conseilla de m'adresser à M. Louis-Philippe Brodeur, le ministre de la Marine. M. Brodeur avait sa résidence à Saint-Hilaire, où elle avait vécu plusieurs années. Elle savait qu'il était très serviable et aimait à obliger des gens méritants qui étaient dans le besoin.

J'avais rencontré quelques fois M. Brodeur. Je lui avais, certain jour, offert mes services comme secrétaire privé quand il avait succédé à M. Bernier, comme ministre du Revenu, mais il avait décliné mon offre, son secrétaire ayant déjà été choisi. Je lui écrivis pour exposer la situation précaire dans laquelle la faillite de la banque m'avait placé et lui laissai entendre que si l'on ne venait pas à ma rescousse, l'organe du parti libéral, dans son district, cesserait sa publication. En réponse à cette lettre, il me suggéra de m'adresser à un de ses grands amis, M. Marcelin Wilson, de Montréal. M. Brodeur ajoutait qu'il l'avait par téléphone prévenu de ma visite.

M. Wilson me reçut fort aimablement et, bien qu'il se montrât un homme d'affaires très prudent, je n'en conçus pas moins pour lui une amitié qui ne devait s'éteindre qu'à sa mort. Et cette amitié, j'en ai eu des preuves par la suite, était réciproque. Après lui avoir expliqué mes embarras financiers, il me prêta deux mille dollars pour rencontrer les deux billets que je devais, et se fit garantir ce prêt par les actions que je possédais dans la compagnie à qui appartenaient mon imprimerie et mon journal. Ainsi M. Wilson m'avait sauvé de la ruine.

Le lendemain, je courus au bureau de M. L. P. Morin pour lui dire qu'il n'aurait pas la peine de prendre des procédures judiciaires et de mettre la clef à la porte de mon journal puisque j'avais payé le fameux billet qu'il m'avait endossé. Je me présentai ensuite au bureau du liquidateur de la banque et je payai le solde dû sur un autre billet, après l'avoir prié d'informer son avocat qu'il n'aurait

pas l'occasion de poursuivre son adversaire du conseil municipal, en remboursement d'une créance que la Banque de Saint-Hyacinthe aurait certainement perdue si je n'en étais pas devenu le débiteur.

V

Poudre dans l'air

J'avais un excellent ami au couvent des Dominicains, le Père Constant Doyon. Il administrait une revue mensuelle à fort tirage, *Le Petit Rosaire*, et il m'en avait confié l'impression. J'imprimais aussi un journal mensuel pour notre société catholique d'assurance mutuelle, *l'Echo* de l'Union Saint-Joseph. Cette clientèle me permettait de vivre convenablement et de maintenir mon journal. Mon atelier avait à subir la concurrence de celui du lieutenant-colonel Denis, l'éditeur-propriétaire de la *Tribune*, qui cherchait à m'enlever ma clientèle religieuse. Le colonel n'admettait pas que des institutions catholiques pussent, en me confiant des travaux, aider un anticlérical de mon espèce à publier un journal aussi avancé que *L'Union*. Son intérêt immédiat lui faisait, sans doute, oublier qu'il avait été lui-même administrateur de *L'Union* alors que la lutte de ce journal contre le cléricisme avait été la plus violente. Dans l'unique but de salir ma réputation, il avait récemment fait appel à la plume de deux ecclésiastiques qui m'attaquaient sans merci sous les pseudonymes de Julien Brioux et Gustave Belval.

Pour rendre hommage à ceux qui m'aidèrent à surmonter les difficultés financières au milieu desquelles je me débattais, je crois devoir reproduire ici un article que je publiais en 1908. Tout en accomplissant ce devoir de reconnaissance à l'endroit de religieux charitables et pénétrés du sens chrétien et de laïques qui ne confondent pas les matières temporelles avec les concepts spirituels, cet article exposera la vraie mentalité des libéraux de Saint-Hyacinthe

à la fin des dix premières années du présent siècle. Cet article s'intitulait: *Poudre dans l'air*, et se lisait comme suit:

« Depuis un certain nombre d'années, nous avons la paix religieuse à Saint-Hyacinthe et notre ville s'en portait très bien. Le clergé s'occupait exclusivement des choses qui le concernaient et laissait les citoyens combattre à leur gré dans le champ clos de la politique. De leur côté, les laïques avaient cessé leurs critiques sur l'ingérence des prêtres dans les luttes que se livraient libéraux et conservateurs.

« Les ecclésiastiques ne peuvent pas être blâmés d'exercer leur droit de vote aux élections provinciales et fédérales, mais nous ne pouvons comprendre comment certains d'entre eux peuvent être fanatiques en politique au point de s'abaisser au rang de cabaleurs et de distiller à l'année le poison de la calomnie contre des citoyens qui ne pensent pas comme eux.

« *L'Union* ne se serait pas départie de son silence au sujet de ces questions si l'abbé qui écrit dans *La Tribune* sous le pseudonyme de Julien Brioux avait été assez perspicace pour comprendre que notre mutisme devant les insultes et les perfides insinuations dont ses articles étaient remplis contre les chefs du parti libéral d'Ottawa, de Québec, de Saint-Hyacinthe et notamment contre notre directeur, n'avait pas d'autre but que celui d'éviter de faire revivre chez nous les luttes du passé.

« Mais comme il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre et que d'autre part la patience a des limites, nous avons décidé de faire échec par tous les moyens à notre disposition au travail de démolition entrepris contre nos chefs à Saint-Hyacinthe; forts de notre droit, nous décidâmes de rendre coup pour coup à nos adversaires. Tant pis pour ceux qui ont voulu profiter de leur situation, si élevée soit-elle dans la hiérarchie ecclésiastique, pour nous atteindre plus sûrement.

« Le rédacteur du *Petit Carnet* de *La Tribune* devrait consacrer le temps qu'il emploie à la rédaction de ses articles, à méditer sur

» l'une des trois vertus théologiques; la charité. En agissant ainsi il
 » ferait œuvre méritoire et tout en se perfectionnant dans la voie
 » du Salut il servirait les intérêts de l'Eglise. Ce monsieur Julien
 » Brioux ne perd pas une occasion, dans ses écrits, de laisser entendre
 » que certains de nos chefs et de nos principaux libéraux de Saint-
 » Hyacinthe qui ne pratiquent pas les doctrines d'un cléricalisme
 » étroit, soit dans leur vie privée ou en public, sont des athées, des
 » sans-cœur ou des fous.

« Dans son premier article, il se fait un paravent de la belle
 » œuvre des religieuses de l'Hôtel-Dieu pour lancer une flèche em-
 » poisonnée contre nos amis qui proposèrent, il y a deux ans, de
 » mettre en force à Saint-Hyacinthe une loi existant aux Trois-
 » Rivières, à Rimouski, à Montréal, à Marieville et dans presque
 » toutes les villes de la province autorisant le conseil à taxer tous
 » les propriétaires, sans en excepter les communautés religieuses ni
 » le gouvernement provincial, pour fins d'entretien des chemins et
 » des trottoirs. L'auteur de l'article conclut que ces gens-là ont peu
 » d'intelligence et le cœur à la mauvaise place.

« Nous n'avons pas l'intention, pour aujourd'hui, de discuter
 » cette question économique. Nous voulons tout simplement signa-
 » ler à nos lecteurs les exagérations auxquelles on se livre pour
 » leurrer l'opinion publique.

« D'après Julien Brioux, la ville s'endetterait chaque année
 » d'une somme de dix mille piastres envers l'Hôtel-Dieu; et voici
 » ce qu'il dit de ceux qui ne veulent pas prêter foi à ses prétentions:
 » *S'ils pensent ensuite que la ville de Saint-Hyacinthe n'est pas en*
 » *dette vis-à-vis des communautés religieuses et spécialement vis-à-vis*
 » *des Sœurs Grises, c'est qu'ils ont l'intelligence et le cœur mal faits.*

« Les Sœurs Grises rendent des services à Saint-Hyacinthe mais
 » prétendre que la ville ne fait pas son devoir envers elles, c'est
 » pousser un peu loin l'esprit de parti. Si Julien Brioux veut se ren-
 » seigner avant d'engager une controverse sur une question, il ap-

» prendra que si notre Hôtel-Dieu ne paie pas de taxes pour sa
 » consommation de l'eau, l'Hôtel-Dieu de Québec verse annuelle-
 » ment cinq cents dollars pour ce service public. Et ce Julien Brioux
 » n'accusera certainement pas la ville de Québec d'être administrée
 » par des francs-maçons, des athées ou des sans-cœur.

« Julien Brioux fait voir le côté touchant de la vie des bonnes
 » sœurs de la Charité; ces femmes exercent un apostolat aussi utile
 » que noble, tout le monde l'admet, mais si Julien Brioux prenait
 » la peine de pénétrer dans nos foyers pour se rendre compte des
 » difficultés que l'épouse doit solutionner quotidiennement; si Julien
 » Brioux pouvait et voulait comprendre les misères contre lesquelles
 » le père de famille doit lutter sans cesse pour assurer à sa famille
 » une vie normale, il conviendrait, peut-être, que les sacrifices qu'il
 » doit faire et le dévouement dont il doit faire preuve envers les
 » siens constituent une tâche aussi noble que celle qu'accomplissent
 » les religieuses et les Frères.

« Peut-on traiter de sans-cœur, ceux qui, au mépris de leur
 » intérêt personnel ont voulu en se prévalant d'une loi juste déjà
 » existante dans leur pays, soulager les familles des impôts qui les
 » écrasent?

« Julien Brioux ne devrait pas ignorer la situation de nos
 » familles pauvres, il devrait être au courant des problèmes auxquels
 » elles ont à faire face et des responsabilités qui incombent à ceux
 » qui administrent la chose publique pour ne pas s'acharner à ruiner
 » la réputation de nos chefs libéraux de Saint-Hyacinthe.

« S'il tient absolument à nous chercher querelle, il trouvera
 » désormais chaussure à son pied. S'il veut continuer à tromper l'opi-
 » nion publique en se mêlant des questions municipales ou autres,
 » et cela dans l'unique but de nous nuire, nous interviendrons afin
 » que l'opinion publique soit éclairée.

« Si pour exciter les passions religieuses contre nous, il ne cesse
 » pas de déclarer que la ville de Saint-Hyacinthe est redevable aux

» communautés religieuses, que le clergé se trouve dans un état
 » voisin de la pauvreté, nous lui démontrerons ici même, et chiffres
 » en mains, après avoir établi un inventaire des propriétés, des terres,
 » des créances hypothécaires, des actions dans les banques ou dans
 » des sociétés industrielles, etc., que possèdent notre clergé, aussi
 » bien à Saint-Hyacinthe qu'à l'étranger, nous lui démontrerons,
 » dis-je, que le pauvre n'est pas toujours celui qui tend la main, mais
 » bien souvent celui à qui l'on tend la main.

« Pour rendre notre pensée claire et précise, j'ajouterai que
 » nous sommes résolus à ne plus nous laisser tondre benoîtement la
 » laine sur le dos.

« *Si vis pacem, non para bellum.* En changeant le proverbe,
 » je déclare à nos ennemis: si vous voulez la paix, ne préparez pas
 » la guerre.»

VI

Les libéraux se maintiennent

Cet article eut beaucoup de retentissement dans Landerneau. Les cléricaux qui avaient aidé Bourassa à se faire élire espéraient la mise à l'index de mon journal. Nous avions comme évêque, un homme pondéré qui ne s'occupait pas de politique. Monseigneur Alexis-Xyste Bernard ne me fit aucune remontrance. Ce bon prélat honora la hiérarchie catholique de notre pays. Je me souviens que, l'ayant rencontré au cours d'une campagne électorale, il me dit, en me serrant affectueusement la main: « J'aime à te recevoir; quand tu viens me parler, tu entres par la grande porte de l'Evêché et non par une porte latérale de la Cathédrale, ainsi que l'ont fait ceux qui sont venus hier soir, sur la brune ». Il n'eut pas à m'en dire davantage, j'avais compris qu'on avait voulu obtenir son intervention contre moi, et que cette démarche en catimini lui avait souverainement déplu.

Les écrits dont j'étais la cible et qui n'avaient d'autre but que celui de me priver de la clientèle catholique furent loin d'atteindre leur objectif et mon établissement continua à progresser. J'aurais préféré publier un journal plus intéressant au point de vue littéraire et offrir une meilleure facture typographique, mais les collaborateurs de talent ne moisissent pas longtemps dans les petites villes. Ils sont attirés vers les grands centres où la vie est plus agréable et le traitement accordé aux journalistes plus intéressant. Il en fut ainsi pour mon confrère Ernest Lafortune qui m'avait quitté pour entrer au service d'Olivar Asselin, comme rédacteur du Nationaliste. Plus tard, il revint à Saint-Hyacinthe où il habita chez un de ses oncles, M. Jean-Baptiste Brousseau, mais ce fut pour y mourir au bout de quelques mois d'une maladie qui à l'époque ne pardonnait pas, la tuberculose. Mon dernier rédacteur, M. Eugène Lamarche, un écrivain de talent, avait obtenu un poste de confiance comme assistant-chef de rédaction à Montréal. A venir jusqu'à ces derniers temps, il était encore rédacteur en chef de *La Presse*, le plus grand journal de langue française en Amérique.

Les entreprises industrielles et commerciales offraient à mes yeux un attrait auquel je ne pouvais résister. Il en était ainsi pour mon ami intime, Joseph Huette. Nous avions envisagé ensemble la possibilité d'ériger, dans le secteur des affaires de la ville, une usine de chauffage en utilisant d'abord la vapeur à la production électrique, pour ensuite la revendre comme source de chaleur. Les ingénieurs que nous avons consultés assuraient qu'une telle entreprise rapporterait de jolis bénéfices. Nous avions acheté du Dr Ostiguy, qui allait quitter la ville pour s'établir à Montréal, la bâtisse dans laquelle avaient logé les Chevaliers de Colomb. Nous avons obtenu des lettres patentes nous incorporant sous le nom de Compagnie de Chauffage, Eclairage et Force Motrice de Saint-Hyacinthe. Malheureusement, la maladie du principal intéressé, M. Huette, nous empêcha de réaliser ce projet. L'état de mes finances s'étant amélioré, je pus entreprendre la réfection de la vieille bâtisse que j'avais

acquise en 1903, ainsi que celle que nous venions d'acheter du Dr Ostiguy, mon ami Huette et moi. Le faitage du comble à deux égouts, dont l'un se déversait sur le trottoir et inondait les passants à chaque orage, disparut pour faire place à un toit moderne s'égoutant à l'intérieur.

Les élections fédérales pointaient à l'horizon. Notre comté étant représenté au provincial par un nationaliste, les libéraux s'organisèrent pour prendre une revanche éclatante. M. Bourassa avait rencontré, sinon son maître, au moins son égal comme orateur parlementaire dans la personne du premier ministre, M. Lomer Gouin. Soit dit en passant, à la Chambre des députés, les appels démagogiques n'obtiennent pas le même succès que dans un forum; on se doit de prouver ses accusations contre un homme public. M. Bourassa l'apprit à ses propres dépens, quand M. Gouin, riposta au premier grand discours du chef nationaliste en apportant des preuves irréfutables démontrant que les attaques sur lesquelles il basait ses dénonciations ne reposaient que sur de faux rapports qui lui avaient été fournis par des politiciens de bas étage. Le premier ministre fut si éloquent qu'il souleva un enthousiasme qu'on avait rarement vu dans l'enceinte législative. Le public resta sous l'impression que Bourassa avait rencontré chaussure à son pied, malgré ses répliques qui ne réussirent même pas à dissimuler la faiblesse de son argumentation. Par la suite, il négligea le comté de Saint-Hyacinthe, où il ne réapparut qu'à de rares intervalles. La politique provinciale ne semblait plus l'intéresser. Il semblait en être ainsi pour la politique fédérale, et il avait confié à ses amis qu'il ne prononcerait pas de discours à Saint-Hyacinthe pendant la campagne électorale qui battait son plein dès le début de l'automne 1908 et qui devait se terminer le vingt-six octobre, jour du scrutin. Il n'empêche que le chef nationaliste adressa la parole aux électeurs dans un comté voisin où avait lieu une élection provinciale, ce qui lui fournit une preuve que son étoile pâlisait puisque, malgré son éloquence, partout où il porta la parole, les candidats qu'il appuyait furent défaits.

Dans Saint-Hyacinthe, les conservateurs mettaient en lice le Dr Cartier de la paroisse de Sainte-Madeleine. Ce brave médecin de campagne avait déjà représenté notre comté à la Législature; en 1892, à la faveur d'une scission survenue dans les rangs des libéraux lors de l'indemnisation des Jésuites, il avait été élu contre M. Desmarais. En 1897, le Dr Cartier avait été écrasé par M. Dessaulles.

M. Beauparlant, notre député sortant, s'occupait activement de tous ses électeurs. Je n'ai pas connu d'homme public qui ait besoin plus que lui pour plaire à ses commettants. Aussi jouissait-il d'une popularité exceptionnelle. Sa bonhomie, son mépris des conventions ridicules de l'étiquette, lui attiraient les sottises railleries de ses adversaires; il était resté un enfant du peuple et il n'est pas étonnant que les conservateurs aient eu autant de difficultés à lui trouver un adversaire. Les libéraux, il est vrai, avaient essuyé un échec aux élections précédentes, mais on admettait qu'il était impossible de battre M. Beauparlant. Son prestige, aussi bien que celui de Laurier, nous était garant de la victoire.

La lutte dura quatre semaines et se termina par une série d'assemblées contradictoires auxquelles je pris part à la demande du candidat libéral. Ainsi je pus entrer en rapport avec tous les chefs libéraux du comté, ce qui fit courir le bruit que, malgré mon jeune âge, je serais choisi comme le candidat libéral aux prochaines élections provinciales.

Henri Bourassa, contrairement à M. Beauparlant, ne s'occupait pas de ses électeurs et de leurs intérêts. Des libéraux qui avaient eu confiance en lui l'abandonnèrent peu à peu pour revenir à leur ancien parti.

Aimé Beauparlant reprit le comté avec une majorité de cinq cent cinquante-sept voix, ce qui représentait trente-trois voix de plus que n'en avait obtenu M. Bourassa quatre mois auparavant. Sir Wilfrid Laurier était maintenu au pouvoir à Ottawa par la forte majorité de cinquante-quatre comtés. Deux provinces sur neuf avaient donné de faibles majorités au parti conservateur: l'Ontario

et le Manitoba. Dans chacune de ces provinces, l'adversaire n'avait réussi à obtenir que quatre comtés de plus que les libéraux.

VII

En retraite temporaire

Je ne jouissais pas alors d'une robuste constitution et ma femme m'incitait au repos. Mes activités politiques, jointes à mon travail ordinaire, m'avaient toujours empêché de prendre des vacances. Beauparlant qui, lui aussi, se ressentait des fatigues de la campagne électorale, gardait la chambre depuis les élections et ses médecins étaient inquiets à son sujet.

A la fin de décembre 1908, le greffier de la ville, M. Solyme Carreau, souffrait d'une maladie dont il crut pouvoir guérir en quittant son travail habituel; il devait mourir quelques mois après son départ de l'hôtel de ville. Des échevins me conseillèrent de remplacer M. Carreau. L'hôtel de ville possédait un personnel compétent, et comme je connaissais à fond les rouages de l'administration municipale, ce serait pour moi un simple délassement que de diriger les fonctionnaires. La suggestion me souriait mais, d'un autre côté, je me demandais si cette nouvelle charge n'était pas incompatible avec ma fonction d'échevin. Je fis part de mes scrupules à mes amis et leur confiai ma répugnance à devenir un serviteur public salarié. Ils me firent remarquer que, en tant que chef de l'administration civique, je pouvais probablement être plus utile à mes concitoyens que comme simple représentant de quartier. Et puis, après tout le salaire de greffier et de surintendant du service des eaux n'était pas tellement élevé (les deux réunis se totalisaient à quinze cents dollars) que personne ne m'accuserait d'avoir abandonné l'échevinage par goût du lucre. Je finis par accepter la proposition.

Croyant que je ferais un greffier idéal, mes amis ne doutaient point que le conseil serait unanime à m'accorder la succession de

M. Carreau. Mais ils n'avaient pas tenu compte du fanatisme religieux, de la partisanerie politique et du marchandage des consciences. Quand ils se consultèrent avant de procéder à ma nomination, il leur manqua un vote, celui d'un conseiller qui se disait indécis. Ce lâcheur était un de ceux que notre groupe avait fait élire. Après avoir fait preuve de réticence, il vint me voir en secret et exigea cinq cents dollars pour voter en ma faveur. Je me rappelai, à la suite de cette entrevue, que, souvent, quand il s'agissait d'accorder un permis d'hôtel, cet échevin votait contre le réquérant, et toujours sans se croire obligé de fournir une raison. Je compris que j'avais affaire à un escroc et je résolus de le démasquer sans retard. Il était l'employé de confiance d'une compagnie dont les deux principaux clients se trouvaient les propriétaires de notre manufacture de cuir. Je rencontrai M. Paul Payan et M. Syllas Duclos, et je leur fis part de ce qui venait de se passer. Ces deux braves citoyens furent atterrés en apprenant cette nouvelle. M. Duclos se chargea d'arranger les choses et me promit de ne pas payer un sou pour la peau du *veau* qu'il avait contribué à faire élire dans son quartier. Quelques heures plus tard, le *veau* m'informait par téléphone qu'après avoir réfléchi, il avait décidé de voter pour moi. Par le ton de sa voix, je compris que M. Duclos l'avait fait venir à son bureau.

Le vendredi dix-huit décembre (1908), le conseil municipal acceptait ma démission comme échevin et approuvait ma nomination de greffier de la ville et surintendant du service des eaux. Le vote des échevins ne fut pas unanime, mais le *veau* enregistra le sien en ma faveur, sans avoir pu le vendre. Quelques mois plus tard, il donnait sa démission. Ainsi, sa visite au bureau de son patron, M. Duclos, avait eu son effet.

Mes parents et mes amis, qui m'avaient conseillé de me retirer, du moins pour quelque temps, de la politique active, n'avaient pas eu tort. Dès les premiers jours je m'aperçus combien était lourd le fardeau que j'avais porté sur mes épaules depuis une dizaine d'années. Les innombrables tracas que m'avait occasionnés ma carrière